

CONDITIONS PARTICULIERES DES SERVICES de RESERVATION EN LIGNE

Mise à jour au 01/06/2021



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE RESERVATION PARKING	2
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PROTECTION DES BAGAGES	13
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CONSIGNES BAGAGES.....	19
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS TOURISTIQUES A PARIS.....	25
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES DE LIVRAISON DE BAGAGES.....	31
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES BILLETS "LE BUS DIRECT"	51
CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE "PARKING PRO"	56

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE RESERVATION PARKING

AEROPORTS DE PARIS est une société anonyme au capital de 296 881 806 euros (deux cent quatre-vingt-seize millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cent six euros), dont le siège social est situé au 1 Rue de France 93290 Tremblay-en-France, immatriculée sous le numéro SIREN 552 016 628 au registre du commerce et des sociétés de Bobigny, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 33552016628 (ci-après désignée "Paris Aéroport").

Le service de réservation de stationnement dans les parkings exploités par Paris Aéroport (ci-après désigné « Service Réservation Parking ») permet de réserver une place de stationnement dans un des parking éligibles sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ou sur l'aéroport Paris-Orly à une date et pour une durée déterminée.

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les conditions de souscription au Service Réservation Parking proposé par Paris Aéroport sur son site Internet et accessibles à partir de l'adresse suivante : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/parking> et sur son application Paris Aéroport (ci-après « les Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking »).

La souscription au Service Réservation Parking via le site Internet Paris Aéroport ou via son application Paris Aéroport suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet [parisaeroport.fr](https://www.parisaeroport.fr) - <https://www.parisaeroport.fr/passagers/c-g-u> (ci-après, les « Conditions Générales d'Utilisation ») ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'application Paris Aéroport, et des présentes Conditions Générales de Vente Réservation Parking.

Les Conditions Générales Vente Réservation Parking sont mises à la disposition des Clients sur le site internet [parisaeroport.fr](https://www.parisaeroport.fr) et sur l'application mobile Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

Les Conditions Générales Vente Réservation Parking sont opposables au Client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux Conditions Générales Vente Réservation Parking en vigueur au jour de la commande.

Paris Aéroport se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales Vente Réservation Parking à tout moment. En cas de modification des Conditions Générales Vente Réservation Parking, les Conditions Générales Vente Réservation Parking applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Article 1 – Définitions

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking, ont la signification suivante :

"Carte Bancaire" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance du Service Réservation Parking.

"Client" : toute personne physique ou morale qui souscrit au Service Réservation Parking depuis le Site Internet Paris Aéroport ou depuis l'Application Paris Aéroport.

"Code d'accès" : suite de six chiffres fournie par Paris Aéroport au Client après validation de la Réservation, permettant d'entrer et de sortir du Parking considéré.

"Site Internet Paris Aéroport" : désigne le site Internet officiel de la société d'Aéroports de Paris accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.parisaeroport.fr>

"Application Paris Aéroport" : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris.

"E-mail ou courrier électronique" : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription.

"Parking" : le ou les parking(s) éligibles au Service Réservation Parking tels qu'indiqués sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport, situés sur les aéroports de Paris-Orly et/ou de Paris-Charles de Gaulle.

"Réservation" : désigne toute commande d'un Service Réservation Parking effectuée par le Client sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport, et validée par Paris Aéroport. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation mentionné à l'article 3 infra.

"Short Message Service" ou "SMS" : désigne un message transmis au numéro de téléphonie mobile renseigné par le Client dans le Formulaire d'Inscription.

"Partie" : désigne individuellement le Client ou Paris Aéroport et "les Parties" collectivement le Client et Paris Aéroport.

Les termes ci-dessus ont la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

Article 2 – Description du Service Réservation Parking

Le Service Réservation Parking permet au Client d'avoir la garantie de trouver une place de stationnement dans un des Parkings éligibles de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ou de l'aéroport Paris-Orly, pour un véhicule donné, à une date précise et d'y stationner pour la durée choisie au moment de la Réservation. Cette durée de réservation du stationnement se définit par tranche journalière; elle ne peut être inférieure à un (1) jour ni supérieure à quarante-cinq (45) jours.

L'offre du Service Réservation Parking est faite sur la base d'un nombre de places limitées et est donc proposée aux Clients dans la limite des places disponibles. La réservation d'une place de stationnement n'est pas matérialisée par un numéro de place ; le Client stationne sur n'importe quelle place disponible dans le Parking qu'il a sélectionné au moment de sa Réservation, à l'exception des places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Les différents Parkings éligibles au Service Réservation Parking sont décrits ci-après, étant précisé que les prix du Service de Réservation Parking sont fixés en fonction de la durée et de la catégorie du Parking sélectionné :

Les Parkings Premium :

Les Parkings Premium sont des parkings spécifiques situés au sein d'une sélection de parkings publics, au plus près des terminaux d'embarquement et clos par des barrières spécifiques :

A Paris-Charles de Gaulle : au sein des parkings P1, PAB, PCD, PEF et PG

A Paris-Orly : sein du parking P3

Ces parkings sont accessibles uniquement sur réservation par le Site Internet Paris Aéroport ou via l'Application Paris Aéroport.

Les Parkings des Terminaux :

Les Parkings des terminaux sont des parkings situés au contact des terminaux d'embarquement :

A Paris-Charles de Gaulle : parkings P1, PAB, PCD, PEF, PG et P3 Résa

A Paris-Orly: parkings P3, P2, P4a, P4b et P4c

Les Parkings Eco ou Parkings Extérieurs :

Les Parkings Eco ou Parkings Extérieurs sont des parkings situés sur chacune des plateformes Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle et reliés aux terminaux d'embarquement par des navettes gratuites ou pour le CDG VAL à Paris-Charles de Gaulle ou par l'ORLY Val à Paris-Orly :

A Paris-Charles de Gaulle : parkings PX, PR, PW

A Paris-Orly : parking P ECO et P ECO 2

Les parkings P ECO VALET:

Les parkings P ECO VALET sont des parkings situés au sein du P ECO à Paris-Orly et au sein du P3 à Paris-Charles de Gaulle. Ils sont reliés aux terminaux d'embarquement par des navettes gratuites CDG ORLY à Paris-Orly ou par le CDG VAL à Paris-Charles de Gaulle. Sa durée de stationnement est fixée à 2 jours + 1h minimum et à 30 jours maximum.

Les réservations seront possibles jusqu'à 24h avant l'arrivée prévue du véhicule dans le parking.

Le service P ECO VALET est un service de prise en charge du véhicule opéré par le prestataire de Paris Aéroport. Il libère le Client de la contrainte de stationnement en assurant la prise en charge de son véhicule par un jockey à l'entrée de la zone de dépose du P ECO VALET. Le jockey se charge ensuite de garer la voiture sur un parking du Groupe ADP des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Avant le retour du Client, le jockey déplace à nouveau le véhicule pour le rendre disponible sur la zone de reprise du P ECO VALET.

La durée maximale de stationnement dans les parkings est de 45 jours, hormis pour le Parking P ECO VALET (30 jours).

Pour tous les services de Réservation Parking, si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par carte bancaire directement à la barrière de sortie définitive ou auprès des agents parcs de Paris Aéroport. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3. "Cas des dépassements de durée".

Article 3 – Souscription au Service de Réservation Parking

Le Service de Réservation Parking est commercialisé sur Internet et réservé aux Clients qui ont créé un Compte Personnel, dans les conditions prévues par les Conditions Générales d'Utilisation mentionnées en préambule.

Pour passer une commande, le Client doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de souscription au Service de Réservation Parking disponible sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport.

Paris Aéroport se réserve le droit de refuser la souscription à un Service de Réservation Parking en cas de communication de données erronées ou incomplètes et dans le cas où aucune place dans un des Parkings sélectionné par le Client ne serait disponible pour la période choisie.

La Réservation ne pourra intervenir qu'au maximum six (6) mois et au minimum 1 (une) heure avant la date prévue pour l'entrée du véhicule dans le Parking.

Avant la validation définitive de sa commande le Client aura la possibilité de vérifier le détail de sa Réservation et son prix total, et de modifier sa commande en accédant à la rubrique "mon compte".

Un Email de confirmation de la Réservation sera transmis au Client à l'adresse électronique renseignée dans le formulaire de souscription. Il comportera la confirmation de la Réservation et de son paiement, un récapitulatif

du service réservé et le Code d'accès à six (6) chiffres permettant d'accéder au parking considéré et d'en sortir.

Le Code d'accès est strictement personnel et confidentiel. Il appartient au Client de le conserver. Le Code d'accès ne pouvant être utilisé que pour l'entrée d'un seul véhicule et une seule fois, l'accès au Parking réservé sera refusé au Client dans l'hypothèse où le Code d'accès aurait été déjà utilisé. Toute sortie du Parking est donc considérée comme définitive.

Paris Aéroport décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du Code d'accès.

En cas de perte ou d'oubli du Code d'accès, et à la condition expresse qu'il n'ait pas déjà été utilisé, ledit Code d'accès pourra être à nouveau communiqué au Client en appelant par l'interphone disponible à la borne d'entrée du parking réservé en donnant son nom, son adresse email et la période de réservation.

Le cas échéant un SMS de confirmation de la Réservation sera également envoyé au numéro de téléphone renseigné dans le formulaire de souscription. Le Client doit être en possession d'un téléphone mobile en état de fonctionnement. Le SMS de confirmation ne sera envoyé qu'à des Clients abonnés aux opérateurs de téléphonie mobile disposant d'un droit d'émission sur le territoire français.

En cas d'indisponibilité du parking réservé, pour quelque cause que ce soit, Paris Aéroport indiquera dès que possible au Client un autre parking situé sur le même aéroport auquel le Client pourra accéder, dans les mêmes conditions que celles fixées dans la Réservation.

Article 4 – Conditions d'utilisation du Service Réservation Parking

Il est rappelé que le stationnement et l'arrêt des véhicules dans les Parking doivent être conformes aux conditions générales d'utilisation des parcs de stationnement en vigueur sur l'aéroport concerné, accessibles sur le Site Internet Paris Aéroport à l'adresse suivante <https://www.parisaeroport.fr/> ou sur l'Application Paris Aéroport.

Conditions d'accès et de sortie des Parkings des Terminaux et des Parkings Eco / Extérieurs :

Accès :

Pour entrer dans le parking, le Client se présente aux barrières d'entrée, puis compose et valide le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique situé sur la borne d'accès.

Sortie :

Pour sortir du parking, le Client se présente aux barrières de sorties, puis compose et valide le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique situé sur la borne de sortie.

Conditions d'accès et de sortie des Parkings Premium :

Accès :

Le Client se présente à l'entrée de la barrière principale du parking public où se situe le Parking Premium pour lequel il a effectué une Réservation et compose le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation. Il se dirige ensuite vers la barrière d'entrée du Parking Premium et compose à nouveau le Code d'accès.

Sortie :

Pour sortir du parking, le Client compose le Code d'accès à la barrière de sortie du parking Premium et à

nouveau à la barrière de sortie principale du parking pour sa sortie définitive.

Conditions d'accès et de sortie des Parkings P ECO VALET :

Accès :

Pour entrer dans le Parking, le Client se présente aux barrières d'entrée, puis compose et valide sur le clavier numérique, situé sur la borne d'accès, le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation.

Prise en charge du véhicule :

A l'intérieur du P ECO à Paris-Orly et du P3 à Paris-Charles de Gaulle, le Client se dirige vers la zone de dépose du P ECO VALET où il pourra laisser son véhicule sur la zone de prise en charge par un jockey. Un état des lieux du véhicule est alors dressé.

Restitution du véhicule :

A son retour, le Client se dirige à nouveau vers la zone P ECO VALET, où son véhicule l'attendra. Le Client vérifie l'état de son véhicule, signe le constat de restitution du véhicule et récupère ses clés.

Sortie :

Pour sortir du parking, le Client sort tout d'abord de la zone de restitution P ECO VALET puis se présente aux barrières de sorties du parking, compose et valide le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique situé sur la borne de sortie.

Pour tous les services de Réservation Parking, si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par carte bancaire directement à la barrière de sortie définitive ou auprès des agents parcs de Paris Aéroport. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3. "Cas des dépassements de durée".

Paris Aéroport n'assurant pas de prestations de surveillance ni de gardiennage des Parkings, le Client doit fermer son véhicule à clef, s'assurer que les vitres soient fermées, ne pas laisser d'objets apparents ou d'objets de valeur dans celui-ci.

Le Code d'accès et le ticket le cas échéant, ne doivent pas être laissés à l'intérieur des véhicules. Le Client reste seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du Code d'accès et/ou du ticket, en cas de perte, vol ou usage frauduleux.

Les horaires d'ouverture et le gabarit des véhicules admis dans chacun des Parkings éligibles au titre du Service Réservation Parking sont indiqués sur le Site Internet Paris Aéroport ou sur l'Application Paris Aéroport dans les fiches descriptives de chaque Parking accessibles sur les pages suivantes :

<https://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-charles-de-gaulle/plans-et-parkings> pour Paris-Charles de Gaulle

<https://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-orly/plans-et-parkings> pour Paris-Orly

Avant validation de sa commande, le Client s'assure que le véhicule avec lequel il accédera au Parking considéré respecte le gabarit indiqué dans chaque fiche descriptive. Paris Aéroport ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'impossibilité pour le Client d'accéder au Parking qu'il a réservé avec un véhicule ne respectant pas le gabarit indiqué.

Article 5 – Dispositions financières

5.1 Prix et facturation

Les prix du Service Réservation Parking proposés à la vente sur le Site Internet Paris Aéroport et l'Application Paris Aéroport sont indiqués en euros et s'entendent toutes taxes comprises. Le prix de vente du Service Réservation Parking facturé au Client est celui indiqué au moment de la Réservation sur la page de confirmation de commande.

Le prix est payable en intégralité le jour de la Réservation.

Si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par carte bancaire directement à la barrière de sortie définitive ou auprès des agents parcs de Paris Aéroport. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3. "Cas des dépassements de durée".

Le Service Réservation Parking n'est pas éligible à la réduction de 50 % accordées aux personnes à mobilité réduite conduisant leur propre véhicule ou à leur accompagnant, dont les conditions d'application sont précisées sur l'Application Paris Aéroport et sur le site internet Paris Aéroport à l'adresse suivante : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/preparation-vol/passagers-mobilite-reduite/avant-le-depart> pour le stationnement dans l'un des parkings de Paris Aéroport hors souscription au Service Réservation Parking.

Le Service Réservation Parking n'est pas éligible aux réductions appliquées aux espaces motos des parkings des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Les tarifs des espaces motos applicables pour le stationnement d'une moto dans l'un des parkings de Paris Aéroport hors souscription au Service Réservation Parking sont indiqués aux adresses suivantes : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-charles-de-gaulle/garer-moto> et <https://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-orly/garer-moto>.

La facture correspondante est consultable et imprimable dans l'espace personnel "Mon compte" sur le Site Internet Paris Aéroport ou sur l'Application Paris Aéroport.

5.2 Modalités de Paiement

Le prix du Service Réservation Parking est débité au jour de la Réservation sur le compte bancaire lié à la carte bancaire utilisée lors de la Réservation.

En cas d'échec du paiement, pour quelque raison que ce soit, la Réservation est annulée. Le Client en sera informé dans les meilleurs délais par courrier électronique et le cas échéant, par SMS.

Paris Aéroport a confié à la banque BNP PARIBAS la gestion des paiements à distance par Carte Bancaire du Service Réservation Parking.

Le paiement en ligne du Service Réservation Parking s'effectue ainsi via le système sécurisé de paiement par Carte Bancaire à distance Merc@net qui repose sur l'utilisation de la technologie S.S.L de cryptage et de transfert de données. Toutes les informations collectées lors de l'opération de paiement à distance sont immédiatement cryptées (en mode SSL) et enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé de la BNP PARIBAS et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces informations ne sont connues que des serveurs de la BNP PARIBAS.

Aucune donnée de paiement n'étant stockée sur le Site Internet Paris Aéroport ou sur l'application Paris Aéroport tout risque de fraude par piratage du Site Internet Paris Aéroport ou sur l'application Paris Aéroport est écarté.

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement du Service Réservation Parking sont : Carte bleue Visa, MasterCard, American Express.

Les eCB (e-card, e-carte-bleue) ne sont pas acceptées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées par la BNP PARIBAS lors de l'opération de paiement à distance, gestionnaire du traitement de données personnelles créé à partir desdites informations.

Le Client est informé que les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse de sa Carte Bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre le Client et l'établissement bancaire émetteur de ladite Carte Bancaire.

5.3. Cas des dépassements de durée

En cas de dépassement de la durée de stationnement indiquée dans la Réservation, le Client devra acquitter une somme forfaitaire de :

25€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings des terminaux

25€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings "éco"

35€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings premium

Aucune sortie de véhicule ne sera admise sans paiement du montant dû.

Article 6 – Modification – Annulation d'une Réservation

6.1. Modification de la Réservation

La modification d'une réservation n'est pas possible. Toutefois le Client peut annuler sa Réservation initiale selon les conditions d'annulation décrites en article 6.2 et en effectuer une nouvelle, sous condition de disponibilité de places aux nouvelles dates et heures souhaitées. Si la Réservation initiale est annulée plus de 6 heures (six) avant l'heure d'entrée prévue dans la Réservation initiale, le Client sera intégralement remboursé. Le virement sur le compte de la carte bancaire ayant servi au paiement interviendra au maximum 48 heures après l'annulation.

6.2. Annulation de la Réservation

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon compte" sur le Site Internet Paris Aéroport ou sur l'application Paris Aéroport, jusqu'à six heures avant la date et l'heure prévisionnelles d'entrée dans le parking, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé. Le virement sur le compte de la carte bancaire ayant servi au paiement interviendra au maximum 48 heures après l'annulation.

Le Client ne pourra pas annuler sa Réservation à moins de six heures de la date et heure prévisionnelles d'entrée dans le parking.

Article 7 – Droit de rétractation

7.1. Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours, à compter de la réception par le Client de l'accusé de

réception de sa Réservation.

Le Service Réservation du Parking est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date et heure d'entrée prévisionnelles dans le Parking telles qu'indiquées dans la Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service Réservation du Parking peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente Réservation Parking par une case à cocher.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service Réservation du Parking est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément.

Le Service Réservation du Parking est considéré comme étant pleinement exécuté au terme de la durée indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, à la date de sa sortie effective si le Client choisit de sortir du parking avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article 7.2. infra, le Service Réservation du Parking étant alors pleinement exécuté, toute sortie étant définitive.

Le Client souhaitant exercer son droit de rétractation après la date d'entrée prévue dans sa Réservation mais avant la date de sortie prévue dans ladite réservation se verra rembourser partiellement à hauteur du nombre de jours de capacité de parking bloqué.

Conformément aux dispositions légales, le Client ne pourra plus exercer son droit de rétractation quatorze (14) jours après confirmation de la Réservation.

7.2. Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client remplit le formulaire disponible sur le Site Internet Paris Aéroport sous le lien suivant <https://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-contact#contact> ou disponible sur l'Application Paris Aéroport. Si le Client utilise cette option, un accusé de réception de sa demande de rétractation lui sera adressé sans délai par mail.

Le Client peut également adresser une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante Paris Aéroport – Service Relation Clients – 3 place de Londres- Bâtiment 6061 /Uranus – BP81007 95931 Roissy CDG Cedex. Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone et son adresse électronique ; ainsi que sa décision de se rétracter du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

7.3. Modalités de remboursement

Dans la mesure où le droit de rétractation est exercé dans les délais et conditions mentionnées supra, Paris Aéroport rembourse le Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande de rétractation. Le remboursement est opéré selon le même mode de paiement utilisé par le Client lors de sa Réservation.

En cas de rétractation par le Client avant la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation et dans les conditions définies à l'article 7.2. supra, le prix payé lors de la Réservation sera intégralement remboursé.

En cas de rétractation par le Client après la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation et dans les conditions définies à l'article 7.2. supra, le Client bénéficiera d'un remboursement correspondant, le cas échéant, à la différence entre le prix payé lors de la Réservation et le prix du Service Réservation du Parking consommé jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce prix est calculé par application des paliers de tarifs du Service sélectionné lors de la Réservation et de la durée de stationnement à compter de la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation.

Article 8 – Responsabilité

Conformément à l'article L221-15 du Code de la Consommation, Paris Aéroport est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant de la fourniture du Service de Réservation Parking dans la limite où l'inexécution ou la mauvaise exécution dudit service est imputable soit au Client, y compris en cas de non-respect des conditions d'utilisation des parkings, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

Paris Aéroport ne peut être tenu responsable d'une inexécution du Service Réservation Parking suite, notamment, à l'indisponibilité du Site Internet Paris Aéroport ou de l'Application Paris Aéroport, perte d'identifiants du Client ou de ses Code d'accès au parking, perturbation ou problèmes liés aux moyens de communications, le Client déclarant connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

En tout état de cause, la responsabilité de Paris Aéroport sera limitée aux dommages directs et prévisibles survenus à l'occasion du Service Réservation Parking.

Article 9 – Réclamations

9. 1. Réclamation auprès du Service Clients de Paris Aéroport

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées à la rubrique " contactez-nous " du Site Internet Paris Aéroport ou de l'Application Paris Aéroport, à l'adresse <https://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-contact#contact> ou par téléphone auprès du Service Clients Paris Aéroport du lundi au samedi hors jours fériés de 7h00 à 20h00 au 01 74 25 90 70 (numéro non surtaxé, prix d'une communication locale).

9. 2. Demande de médiation

Après avoir saisi le Service Clients de Paris Aéroport, et à défaut de réponse satisfaisante à une réclamation dans un délai de 2 mois, le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les modalités de saisine sont disponibles sur son site Internet : www.mtv.travel. Les coordonnées du médiateur du Tourisme et du Voyage sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17.

Le Client, s'il est un consommateur établi dans l'UE, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, peut également utiliser la Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) qui est mise à disposition par la Commission européenne pour aider les consommateurs et les professionnels à régler leur litige de manière extrajudiciaire : ec.europa.eu/consumers/odr. L'adresse email à indiquer à la question " Quelle est l'adresse email du professionnel ?" dans le formulaire de la Plateforme RLL est la suivante : adp-clientele@adp.fr.

Article 10 – Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Ventes du Service Réservation Parking sont soumises au droit français. En cas de litige concernant leur formation, leur interprétation et leur exécution, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable. En cas de non résolution du litige à l'amiable, les Parties soumettront ledit litige à l'appréciation des tribunaux français compétents.

Lorsque le Client est une personne morale, les Parties conviennent que tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution des conditions générales et des conditions particulières est de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Paris.

Article 11 –Données personnelles

Conformément à la réglementation issue du Règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé que pour la bonne exécution du présent contrat, des Données Personnelles peuvent être collectées et traitées par ADP.

Aéroports de Paris assure la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques.

11.1. Données personnelles concernées et finalités poursuivies par les Parties

Outre le traitement des Données Personnelles indiqué dans les conditions générales d'utilisation du site internet [parisaeroport.fr](https://www.parisaeroport.fr) - <https://www.parisaeroport.fr/passagers/c-g-u> et afin d'assurer la bonne exécution du service d'accès aux parkings publics de l'aéroport, ADP est amené à traiter les Données Personnelles suivantes :

- nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email, dates de réservation, code d'accès au parking
- pour le service Parking P ECO VALET, en outre le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
- image et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule présenté en borne d'accès et de sortie du parking, permettant l'association de la plaque d'immatriculation au code d'accès et le cas échéant au numéro de ticket ainsi que l'horodatage des entrées et sorties.

Pour les finalités suivantes :

- gestion du contrat de réservation
- envoi du code de réservation permettant l'accès et la sortie du parking
- pour le service Parking P ECO VALET, recherche du véhicule pris en charge, stationné et restitué par le jockey
- la sécurité des biens et des personnes, notamment la lutte contre le vol et la fraude grâce à la lecture des plaques d'immatriculation aux entrées et sorties
- gestion des litiges

et sont conservées 36 mois, sauf pour ce qui concerne les images et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule présenté en borne d'accès et de sortie du parking, qui sont conservés 90 jours.

Les Traitements sont justifiés par l'exécution d'une mission d'intérêt public et par les intérêts légitimes poursuivis par Aéroports de Paris.

11.2. Coordonnées du Responsable de Traitement et du Délégué à la Protection des Données d'ADP et des Parties

En application de la réglementation, vous disposez de droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que de droit à la limitation du traitement.

Vous pouvez aussi indiquer le sort que vous souhaitez réserver à vos données en cas de décès.

Ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données par courrier postal ou électronique accompagné d'une copie de votre titre d'identité aux adresses suivantes :

Par e-mail : informatique.libertes@adp.fr

Par courrier :

Délégué à Protection des Données

Bât 300 - CS 90055

94396 Orly Aérogare Cedex, France

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PROTECTION DES BAGAGES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées " CGV ") sont conclues entre :

D'une part, FSB SpA (ci-après « **Safe Bag** »), détenteur et exploitant de la marque et des produits Safe Bag, **Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé au 58 avenue de Wagram – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° RCS 494 253 867,**

Et d'autre part, toute personne, particulier ou entreprises, ci-après dénommés « **Client** » visitant ou effectuant une réservation de service de consigne (ci-après la « **Réservation** ») vendu par **Safe Bag** via le site Internet www.parisaeroport.fr ou l'application mobile My Paris Aéroport.

SFB SpA propose un service de consigne, (ci-après le « **Service** »), par l'intermédiaire du site Internet www.parisaeroport.fr (ci-après « **Site Internet** ») ou de l'application mobile Paris Aéroport (ci-après l'« **Application My Paris Aéroport** ») édités par la société Aéroports de Paris.

La société Paris Aéroport permet à Safe Bag de vendre son Service au Client par l'intermédiaire de son site Internet parisaeroport.fr ou de l'Application My Paris Aéroport. La société Paris Aéroport n'est pas le vendeur dudit Service et dès lors, il n'existe pas de contrat de vente entre la société Paris Aéroport et le Client. Le contrat relatif à la vente du Service est formé uniquement entre le Client et SAFE BAG.

Les conditions applicables au Service proposé SAFE BAG sont fixées par SAFE BAG. Par conséquent, toute opération, commande, navigation effectuée par le Client afférente à un Service fourni par SAFE BAG s'effectue directement avec SAFE BAG et sous l'entière responsabilité de SAFE BAG. La responsabilité de Paris Aéroport ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

Toute Réservation effectuée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de SAFE BAG, prévaloir sur les présentes CGV.

DEFINITIONS

Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont fournies les prestations de SAFE BAG, à quelque titre que ce soit (mandataire, commissionnaire de transport, transitaire, transporteur, entrepositaire, etc....) pour les marchandises de toutes natures, et de toutes provenances, pour toutes destinations. Au sens des présentes Conditions Générales, les termes suivants sont définis comme suit. En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente, ont la signification suivante :

- ❑ "**Carte Bancaire**" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance des Services.
- ❑ "**Client**" : toute personne physique ou morale qui souscrit à un des Services depuis le Site Internet de Paris Aéroport ou depuis l'application My Paris Aéroport.
- ❑ "**Site Internet**" : désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr> et qui regroupe les Services proposés par Paris Aéroport et ses Partenaires.

- **"Application Paris Aéroport"** : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris
- **"E-mail ou courrier électronique"** : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription
- **"Réservation"** : désigne toute commande d'un Service effectuée par le Client sur le Site Internet de Paris Aéroport ou l'application My Paris Aéroport, et validée par Aéroports de Paris. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.
- **"l'emballage"** du Bagage : emballage avec un film de protection.

Le service

Le service **Basic** comprend :

- l'emballage du Bagage avec un film de protection, afin d'assurer qu'il ne subit aucune détérioration pendant le vol,
- la possibilité de reconnaître et d'identifier aisément le Bagage grâce au film rouge de protection et au code Safe Bag, apposés sur le Bagage, Le service **Premium** comprend :
- l'emballage du Bagage avec un film de protection, afin d'assurer qu'il ne subit aucune détérioration pendant le vol et pendant le processus d'emballage ; il s'agit aussi d'un processus de prévention contre le vol des objets contenus dans le Bagage;
- la possibilité de reconnaître et d'identifier aisément le Bagage grâce au film rouge de protection et au code Safe Bag, apposés sur le Bagage;
- le service de Suivi Actif en cas de Perte du Bagage de la part de la Compagnie Aérienne, selon les limites et les modalités précisés ci-dessous.

Safe Bag assure (selon les limites établies par l'article "RESPONSABILITE DE SAFE BAG") la capacité du film de protection d'empêcher l'Endommagement du Bagage. Par conséquent, Safe Bag est tenu responsable envers les Clients, selon les termes et les limites établis par l'article "RESPONSABILITE DE SAFE BAG", de L'Endommagement du Bagage, communiqué à la Société selon les modalités prévues par les Instructions en Cas de Faits Dommageables.

Réservation

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation de service de consigne bagages, le Client devra renseigner les champs qui lui sont proposés.

La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur le courrier électronique qu'il aura communiqué, un mail confirmant la prise en compte de sa Réservation.

Le courrier électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par Safe Bag ou par son prestataire pour communiquer avec lui. Le Client devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

A défaut d'information ou de notification contraire, le courrier électronique du Client est considérée comme valable et tout mail adressé par Safe Bag sur ce courrier électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client. De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par SAFE BAG à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte Personnel et/ou lors de son identification. SAFE BAG ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au

moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet ou de l'Application Paris Aéroport frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par SAFE BAG, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même SAFE BAG aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à SAFE BAG devant les juridictions compétentes.

Droit de rétractation

Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, **dans un délai de quatorze (14) jours**, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception de sa Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente par une case à cocher. Le Service est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date prévue de la prestation telle qu'indiquée dans la Réservation.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément. Le Service est considéré comme étant pleinement exécuté après la date de réservation du produit indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, avant la date de réservation du produit indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article "Droit de rétractation".

Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client remplit le formulaire disponible sur le Site Internet de Paris Aéroport sous le lien suivant <http://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-retractation> ou disponible sur l'application My Paris Aéroport. Si le Client utilise cette option, un accusé de réception de sa demande de rétractation lui sera adressé sans délai par mail.

Le Client peut également adresser une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante Paris Aéroport – Service Relation Clients – 3 place de Londres- Bâtiment 6061 /Uranus – BP81007 95391 Roissy CDG Cedex.

Conformément aux dispositions légales, le droit de rétractation est forclo **quatorze (14) jours** après confirmation de la Réservation.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PROTECTION DES BAGAGES

Le client devra se rendre à un point d'emballage Safe Bag, indiqué sur son mail de confirmation.

Le filmage sera opéré par les agents Safe Bag sur présentation du mail de confirmation, qui contient le code d'authentification qui prouve que le service a été réservé et payé.

PRIX ET REGLEMENT

Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet et/ou l'Application Paris Aéroport sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

SAFE BAG se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. en vigueur en France. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport à la date stipulée par le décret d'application s'y référant. Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, des prestations optionnelles seront proposées par SAFE BAG au Client au moment de la prise en charge de bagages. SAFE BAG encaissera le montant de ces prestations sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués sur l'état des lieux et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la réservation sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport .

Règlement

Les Réservations du Service sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

La facture correspondante à la Réservation sera datée de la date du séjour et sera adressée au Client par voie électronique.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge de SAFE BAG à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

SAFE BAG se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

Annulation de la Réservation

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon compte" sur le Site Internet de Paris Aéroport ou sur l'application My Paris Aéroport, jusqu'à 6h de la date et l'heure prévisionnelle de récupération des produits, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé.

Responsabilité de SAFE BAG

Safe Bag et le Client conviennent que, en cas de Fait Dommageable, la Société devra verser au Client une somme d'argent évaluée conformément aux conditions suivantes, à l'exclusion de l'indemnisation du dommage ultérieur

En cas d'Endommagement du Bagage, les Dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront versés uniquement après que le Client aura reçu l'indemnité de la Compagnie Aérienne, la somme payée par la Société sera égale à l'indemnité versée par la Compagnie Aérienne, jusqu'à un plafond de 1 000€.

A titre d'exemple, en cas d'Endommagement du Bagage :

- Si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est de 500 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 500 Euros.
- Si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est égale ou supérieure à 1.000 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 1.000 Euros.
- Si la Compagnie Aérienne ne verse aucune indemnité, Safe Bag également ne versera aucune indemnité.

L'obligation de la Société à payer les Dommages-intérêts est assujettie aux conditions requises suivantes:

a) le Bagage a été emballé avec le système Safe Bag, enregistré et livré au personnel autorisé de l'aéroport au moment de l'enregistrement (étiquetage des Bagages) ;

b) le Client a effectué toutes les communications requises avant les délais prévus et il a respecté les Instruction en Cas de Faits Dommageables prévues par l'article 4 ci-dessous.

Dans les cas suivants, le Client n'aura pas droit au paiement des Dommages-intérêts ou d'une indemnité quelconque:

- i) le Client ne respecte pas les Instruction en Cas de Faits Dommageables
- ii) en cas d'Endommagement du Bagage, le Client ne fournit pas la correcte documentation concernant le paiement effectué et le montant de l'indemnité versée par la Compagnie Aérienne.

En vertu du présent article, l'indemnisation du dommage ultérieure est expressément exclue par rapport aux Dommages intérêts versés au Client, et toutes les obligations de Safe Bag envers le Client et consécutives au Fait Dommageable sont rejetées.

Utilisation du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport

La souscription au Service via le site internet de Paris Aéroport ou via son application Paris Aéroport suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet parisaeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'Application Paris Aéroport.

SAFE BAG n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et à leur disponibilité continue.

Le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, SAFE BAG ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité de SAFE BAG ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

Limitation de responsabilité

SAFE BAG ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par Paris Aéroport lors de son identification pour une Réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la Réservation du Client et sa livraison. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Paris Aéroport, par courrier.

Le Client autorise expressément Paris Aéroport à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

DIVERS

Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

Modification des CGV

SAFE BAG se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par SAFE BAG ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de SAFE BAG et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Dans toutes les hypothèses où le Client n'est pas un consommateur, tout litige ou différend pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CONSIGNES BAGAGES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées " CGV ") sont conclues entre :

D'une part, BDM SA (ci-après « **Bagages du Monde**»), détenteur et exploitant de la marque et des produits Bagages du Monde), **société au capital de 100 000 euros, inscrite au RCS Pontoise 439194788 et dont le siège est situé au 9 rue du noyer, Za du Moulin, 95700 Roissy en France**

Et d'autre part, toute personne, particulier ou entreprises, ci-après dénommés « **Client** » visitant ou effectuant une réservation de service de consigne (ci-après la « **Réservation** ») vendu par **Bagages du Monde** via le site Internet www.parisaeroport.fr ou l'application mobile My Paris Aéroport.

BDM SA propose un service de consigne, (ci-après le « **Service** »), par l'intermédiaire du site Internet www.parisaeroport.fr (ci-après « **Site Internet** ») ou de l'application mobile Paris Aéroport (ci-après l'« **Application My Paris Aéroport** ») édités par la société Aéroports de Paris.

La société Paris Aéroport permet à Bagages du Monde de vendre son Service au Client par l'intermédiaire de son site Internet [parisaeroport.fr](http://www.parisaeroport.fr) ou de l'Application My Paris Aéroport. La société Paris Aéroport n'est pas le vendeur dudit Service et dès lors, il n'existe pas de contrat de vente entre la société Paris Aéroport et le Client. Le contrat relatif à la vente du Service est formé uniquement entre le Client et BAGAGES DU MONDE.

Les conditions applicables au Service proposé BAGAGES DU MONDE sont fixées par BAGAGES DU MONDE. Par conséquent, toute opération, commande, navigation effectuée par le Client afférente à un Service fourni par BAGAGES DU MONDE s'effectue directement avec BAGAGES DU MONDE et sous l'entière responsabilité de BAGAGES DU MONDE. La responsabilité de Paris Aéroport ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

Toute Réservation effectuée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de BDM SA, prévaloir sur les présentes CGV.

DEFINITIONS

Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont fournies les prestations de BAGAGES DU MONDE, à quelque titre que ce soit (mandataire, commissionnaire de transport, transitaire, transporteur, entrepositaire, etc....) pour les marchandises de toutes natures, et de toutes provenances, pour toutes destinations. Au sens des présentes Conditions Générales, les termes suivants sont définis comme suit. Enfin, il est clairement établi que les présentes CGV s'appliquent aux opérations de consigne ; Si à la demande du client, la prestation devait évoluer vers une opération de transport, les CGV applicables aux transports, notamment les règles IATA CMR ou de messagerie s'appliqueraient pleinement.

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente, ont la signification suivante :

- ❑ "**Carte Bancaire**" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance des Services.
- ❑ "**Client**" : toute personne physique ou morale qui souscrit à un des Services depuis le Site Internet de Paris Aéroport ou depuis l'application My Paris Aéroport.
- ❑ "**Site Internet**" : désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr> et qui regroupe les Services proposés par Paris Aéroport et ses Partenaires.
- ❑ "**Application Paris Aéroport**" : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris
- ❑ "**E-mail ou courrier électronique**" : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription.

- **"Réservation"** : désigne toute commande d'un Service effectuée par le Client sur le Site Internet de Paris Aéroport ou l'application My Paris Aéroport, et validée par Aéroports de Paris. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.

- **" Colis "** : par colis, il faut entendre un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets, que qu'en soit le poids, les dimensions et le volume, constituant une charge unitaire remise à l'OT, (carton, caisse, container fardeau, roll, palettes cerclée ou filmée par le donneur d'ordre, etc. ...) conditionné par l'expéditeur avant la prise en charge, même si le contenu en est détaillé dans le document de remise.

LE SERVICE

Le Service proposé sous la dénomination commerciale "consigne bagages" comprend :

- Le contrôle des bagages par rayon X selon les règles de sûreté aéroportuaire
- Le stockage des bagages dans un local vidéo-surveillé

Le Service est réservé à tout Client qui a créé un compte personnel sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport (ci-après le « **Compte Personnel** »), conformément aux conditions générales d'utilisation du site internet paris aeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'application Paris Aéroport. Le client certifie qu'il est propriétaire et/ou gardien et/ou utilisateur dûment autorisé des bagages qu'il remet à Bagages du Monde selon les conditions requises par la Loi.

RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation de service de consigne bagages, le Client devra renseigner les champs qui lui sont proposés.

La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur le courrier électronique qu'il aura communiqué, un mail confirmant la prise en compte de sa Réservation.

Le courrier électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par Bagages du Monde ou par son prestataire pour communiquer avec lui. Le Client devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

A défaut d'information ou de notification contraire, le courrier électronique du Client est considéré comme valable et tout mail adressé par Bagages du Monde sur ce courrier électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client. De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par BAGAGES DU MONDE à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte Personnel et/ou lors de son identification. BAGAGES DU MONDE ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet ou de l'Application Paris Aéroport frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par BAGAGES DU MONDE, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même BAGAGES DU MONDE aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à BAGAGES DU MONDE devant les juridictions compétentes.

DROIT DE RETRACTATION

Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans

donner de motif, **dans un délai de quatorze (14) jours**, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception de sa Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente par une case à cocher. Le Service est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date de prise en charge en consignes des biens confiés à BAGAGES DU MONDE, telle qu'indiquée dans la Réservation.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément. Le Service est considéré comme étant pleinement exécuté au terme de la durée indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, à la date de sa sortie effective si le Client choisit de retirer ses effets avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article "Droit de rétractation".

Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client remplit le formulaire disponible sur le Site Internet de Paris Aéroport sous le lien suivant <http://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-retractation> ou disponible sur l'application My Paris Aéroport. Si le Client utilise cette option, un accusé de réception de sa demande de rétractation lui sera adressé sans délai par mail.

Le Client peut également adresser une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante Paris Aéroport – Service Relation Clients – 3 place de Londres- Bâtiment 6061 /Uranus – BP81007 95391 Roissy CDG Cedex.

Conformément aux dispositions légales, le droit de rétractation est forclo **quatorze (14) jours** après confirmation de la Réservation. Le droit de rétractation est également forclo en cas de sortie de retrait des effets avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation, le Service étant alors pleinement exécuté, toute sortie étant définitive.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE CONSIGNE BAGAGES

Horaires

Le service de Consigne Bagages est disponible de 6h à 21h30.

Prise en charge des bagages par Bagages Monde

En fonction des options levées, Le Client se présente à l'agence Bagages Du Monde muni de son voucher de réservation et de sa pièce d'identité valable et reconnue (passeport, CNI).

Les bagages sont pesés et identifier identifiés avec des tags bagages.

Avant d'être stockés, les bagages sont sécurisés par contrôle radioscopique.

Récupération des bagages par Le Client

En fonction des options levées, Le Client se présente à l'agence Bagages Du Monde muni de son voucher et de sa pièce d'identité valable et reconnue (passeport et CNI).

S'il y a une différence de temps de stockage entre la prestation commandée et la prestation réalisée, une facture complémentaire ou un avoir sont édités et acquittés par le client. Les bagages sont remis à la suite du traitement du différentiel temps

Le client est informé et accepte qu'après une période de carence, et après que BAGAGES DU MONDE ait contacté ou essayé de contacter le client, la propriété des effets est transférée automatiquement au profit de BAGAGES DU MONDE, quand bien même BAGAGES DU MONDE n'arriverait pas à informer le client. Si il n'est pas possible de contacter le client ou qu'il refuse d'assumer les surcoûts de stockage et ou d'expéditions supplémentaires induits par le dépassement de la date de fin de contrat imputable au client, BAGAGES DU MONDE pourra en disposer librement et notamment le vendre ou le détruire. La période de carence en fin de contrat sera égale à 10 % du temps initial porté au contrat de prestation sans pour autant être inférieur à 15 jours ou supérieur à deux mois. La date de commencement de la carence retenue sera le jour indiqué sur le contrat à minuit heure de Paris (France)

Stockage des Bagages

Les bagages sont stockés dans une pièce sécurisée à accès réservé uniquement à des personnes dûment mandatées et identifiées par BDM SA.

Le client est informé que BAGAGES DU MONDE met tout en œuvre pour assurer un niveau maximum de sécurité des effets qui lui sont confiés. Toutefois la responsabilité de BAGAGES DU MONDE ne saurait être engagée dans le cas où l'emballage des effets (sac, valise, cartons ...) serait insuffisant pour supporter les manipulations d'usage. En tout état de cause, le poids unitaire est limité à 30 kg.

Vidéo Surveillance

Pour des raisons de sûreté, l'ensemble des Clients sont filmés. Les films sont archivés selon la réglementation en vigueur et l'autorisation a été déposée auprès de la CNIL.

Marchandises Interdites

Toute marchandises explosives, inflammables, armes, munitions sont formellement interdites en consigne. Les marchandises périssables sont contraintes.

PRIX ET REGLEMENT

Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet et/ou l'Application Paris Aéroport sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

BAGAGES DU MONDE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. en vigueur en France. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport à la date stipulée par le décret d'application s'y référant. Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, des prestations optionnelles seront proposées par BAGAGES DU MONDE au Client au moment de la prise en charge de bagages. BAGAGES DU MONDE encaissera le montant de ces prestations sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués sur l'état des lieux et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la réservation sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Règlement

Les Réservations du Service sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

La facture correspondante à la Réservation sera datée de la date du séjour et sera adressée au Client par voie électronique.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge de BAGAGES DU MONDE à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

BAGAGES DU MONDE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

Annulation de la Réservation

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon compte" sur le Site Internet de Paris Aéroport ou sur l'application My Paris Aéroport, jusqu'à 6h de la date et l'heure prévisionnelle de récupération des produits, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé.

RESPONSABILITE DE BAGAGES DU MONDE

Utilisation du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport

La souscription au Service via le site internet de Paris Aéroport ou via son application Paris Aéroport suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet parisaeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'Application Paris Aéroport.

BAGAGES DU MONDE n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et à leur disponibilité continue.

Le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, BAGAGES DU MONDE ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Litige sur l'état du bagage lors de la restitution

Les litiges devront être constatés par Le Client au moment de la récupération et attestés par une personne représentante de BDM SA. Aucun litige ne sera accepté à posteriori

Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité de BAGAGES DU MONDE ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

Limitation de responsabilité

BAGAGES DU MONDE ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par

Paris Aéroport lors de son identification pour une Réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la Réservation du Client et sa livraison. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Paris Aéroport, par courrier.

Le Client autorise expressément Paris Aéroport à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

DIVERS

Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

Modification des CGV

BAGAGES DU MONDE se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par BAGAGES DU MONDE ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de BAGAGES DU MONDE et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Dans toutes les hypothèses où le Client n'est pas un consommateur, tout litige ou différend pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS TOURISTIQUES A PARIS

Services: transport, excursion, bus touristiques, musées, pass musée

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées "CGV") sont conclues entre :

D'une part, le comité régional d'Ile de France (ci-après « **LE CaRT**»), Association immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours « ATOU France » sous le numéro IMO75120233. Membre de l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) Garant : APST- 15 Avenue Carnot 75017 Paris, France Assureur RCP : HISCOX – 19 rue Louis le Grand – 75002 Paris, France, contrat numéro : RCP0234385

Code APE/NAF : 7990 Z / N°SIRET : 40173890100057

Et d'autre part, toute personne, particulier ou entreprises, ci-après dénommés « **Client** » visitant ou effectuant une réservation de service de consigne (ci-après la « **Réservation**») vendu par **LE CaRT** via le site Internet www.parisaeroport.fr ou l'application mobile My Paris Aéroport .

LE CaRT propose des produits touristiques issus du catalogue du CaRT, (ci-après le « **produit** »), par l'intermédiaire du site Internet www.parisaeroport.fr (ci-après « **Site Internet** ») ou de l'application mobile Paris Aéroport (ci-après l'« **Application My Paris Aéroport** ») édités par la société Aéroports de Paris.

La société Paris Aéroport permet à le CaRT de vendre ses produits au Client par l'intermédiaire de son site Internet parisaeroport.fr ou de l'Application My Paris Aéroport. La société Paris Aéroport n'est pas le vendeur dudit Service et dès lors, il n'existe pas de contrat de vente entre la société Paris Aéroport et le Client. Le contrat relatif à la vente du Service est formé uniquement entre le Client et le CaRT.

Les conditions applicables au Service proposé le CaRT sont fixées par le CaRT. Par conséquent, toute opération, commande, navigation effectuée par le Client afférente à un Service fourni par le CaRT s'effectue directement avec le CaRT et sous l'entière responsabilité du CaRT. La responsabilité de Paris Aéroport ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

Toute Réservation effectuée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite du CaRT SA, prévaloir sur les présentes CGV.

DEFINITIONS

Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont fournies les prestations du CaRT, à quelque titre que ce soit (mandataire, commissionnaire de transport, transitaire, transporteur, entrepositaire, etc...) pour les marchandises de toutes natures, et de toutes provenances, pour toutes destinations. Au sens des présentes Conditions Générales, les termes suivants sont définis comme suit. Enfin, il est clairement établi que les présentes CGV s'appliquent aux opérations de consigne ; Si à la demande du client, la prestation devait évoluer vers une opération de transport, les CGV applicables aux transports, notamment les règles IATA CMR ou de messagerie s'appliqueraient pleinement.

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente, ont la signification suivante :

□ "**Carte Bancaire**" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance des Services.

- **"Client"** : toute personne physique ou morale qui souscrit à un des Services depuis le Site Internet de Paris Aéroport ou depuis l'application My Paris Aéroport.
- **"Site Internet"** : désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr> et qui regroupe les Services proposés par Paris Aéroport et ses Partenaires.
- **"Application Paris Aéroport"** : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris
- **"E-mail ou courrier électronique"** : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription.
- **"Réservation"** : désigne toute commande d'un Service effectuée par le Client sur le Site Internet de Paris Aéroport ou l'application My Paris Aéroport, et validée par Aéroports de Paris. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.
- **Les Produits** : produits issus du catalogue du CaRT qui sont vendus par le CaRT aux Acheteurs par l'intermédiaire du site parisaeroport.fr.
- **Espaces Tourisme – Information** : bureaux physiques situés dans les terminaux des Paris Aéroport Orly et Paris Charles de Gaulle.

LE PRODUIT

Le CaRT propose des produits touristiques dans la région Ile de France et à Paris. Ces produits sont décrits dans les pages produits, sur le site www.parisaeroport.fr/passagers/services/acheter-un-service

Le produit est réservé à tout Client qui a créé un compte personnel sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport (ci-après le « **Compte Personnel** »), conformément aux conditions générales d'utilisation du site internet parisaeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'application Paris Aéroport.

RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation de produit, le Client devra renseigner les champs qui lui sont proposés.

La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur le courrier électronique qu'il aura communiqué, un mail confirmant la prise en compte de sa Réservation.

Le courrier électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par le CaRT ou par son prestataire pour communiquer avec lui. Le Client devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

A défaut d'information ou de notification contraire, le courrier électronique du Client est considérée comme valable et tout mail adressé par le CaRT sur ce courrier électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client. De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par le CaRT à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son

Compte Personnel et/ou lors de son identification. Le CaRT ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet ou de l'Application Paris Aéroport frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par le CaRT, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même le CaRT aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à le CaRT devant les juridictions compétentes.

DROIT DE RETRACTATION

Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, **dans un délai de quatorze (14) jours**, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception de sa Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente par une case à cocher. Le Service est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date de prise en charge en consignes des biens confiés à le CaRT, telle qu'indiquée dans la Réservation.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément. Le Service est considéré comme étant pleinement exécuté au terme de la durée indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, à la date de sa sortie effective si le Client choisit de retirer ses effets avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article 7.2. infra.

Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client remplit le formulaire disponible sur le Site Internet de Paris Aéroport sous le lien suivant <http://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-retractation> ou disponible sur l'application My Paris Aéroport. Si le Client utilise cette option, un accusé de réception de sa demande de rétractation lui sera adressé sans délai par mail.

Le Client peut également adresser une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante Paris Aéroport – Service Relation Clients – 3 place de Londres- Bâtiment 6061 /Uranus – BP81007 95391 Roissy CDG Cedex.

Conformément aux dispositions légales, le droit de rétractation est forclus **quatorze (14) jours** après confirmation de la Réservation. Le droit de rétractation est également forclus en cas de sortie de retrait des effets avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation, le Service étant alors pleinement exécuté, toute sortie étant définitive.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les produits sont réservés sur le site à partir de la page www.parisaeroport.fr/passagers/services/acheter-un-service

Après sa réservation validée, le client doit récupérer dans les espaces "Tourisme information" dont la liste se trouve dans le mail de confirmation reçu par le client et sur les pages descriptives de chaque produit sur le site parisaeroport.fr.

Afin de récupérer son produit le client devra prouver fournir une pièce d'identité au nom de la personne

PRIX ET REGLEMENT

Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet et/ou l'Application Paris Aéroport sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

Le CaRT se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. en vigueur en France. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport à la date stipulée par le décret d'application s'y référant. Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, des prestations optionnelles seront proposées par

Le CaRT au Client au moment de la prise en charge de bagages. Le CaRT encaissera le montant de ces prestations sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués sur l'état des lieux et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la réservation sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Règlement

Les Réservations du Service sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

La facture correspondante à la Réservation sera datée de la date du séjour et sera adressée au Client par voie électronique.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge du CaRT à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

Le CaRT se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

Annulation de la Réservation

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon compte" sur le Site Internet de Paris Aéroport ou sur l'application My Paris Aéroport, jusqu'à 48h de la date et l'heure prévisionnelle de récupération des produits, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé.

RESPONSABILITE du CaRT

Utilisation du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport

La souscription au Service via le site internet de Paris Aéroport ou via son application Paris Aéroport suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet parisaeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'Application Paris Aéroport.

Le CaRT n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport

et à leur disponibilité continue.

Le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, le CaRT ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Litige sur l'état du bagage lors de la restitution

Les litiges devront être constatés par Le Client au moment de la récupération et attestés par une personne représentante du CaRT. Aucun litige ne sera accepté à posteriori

Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité du CaRT ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

Limitation de responsabilité

LE CART ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par Paris Aéroport lors de son identification pour une Réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la Réservation du Client et sa livraison. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Paris Aéroport par courrier.

Le Client autorise expressément Paris Aéroport à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

DIVERS

Disponibilité des GV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

Modification des CGV

Le CaRT se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par le CaRT ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du CaRT et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Dans toutes les hypothèses où le Client n'est pas un consommateur, tout litige ou différend pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES DE LIVRAISON DE BAGAGES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées "**CGV**") sont conclues entre :

D'une part, BDM SA (ci-après "**BAGAGES DU MONDE**", détenteur et exploitant de la marque et des produits Bagages du Monde, Air Transport Animal, HelloPassenger), **société au capital de 100 000 euros, inscrite au RCS de Pontoise sous le numéro 439 194 788 et dont le siège est situé au 9 rue du Noyer, Za du Moulin, 95700 Roissy-en-France,**

Et d'autre part, toute personne, particulier ou entreprise, (ci-après dénommée le "**Client**") effectuant une réservation de service de livraison de bagages (ci-après la "**Réservation**") vendu par **BAGAGES DU MONDE** via le site Internet www.parisaeroport.fr ou l'application mobile Paris Aéroport.

En application des CGV, BAGAGES DU MONDE propose un service de livraison de bagages, (ci-après le "**Service**"), par l'intermédiaire du site Internet www.parisaeroport.fr (ci-après "**Site Internet Paris Aéroport**") ou de l'application mobile Paris Aéroport (ci-après l'"**Application Paris Aéroport**") édités par la société Aéroports de Paris (ci-après "Paris Aéroport").

A ce titre, il est expressément précisé que Paris Aéroport permet à BAGAGES DU MONDE de vendre son Service par l'intermédiaire de son site Internet parisaeroport.fr ou de l'Application Paris Aéroport aux Clients ayant ouvert un Compte Personnel sur ledit Site ou ladite Application dans les conditions fixées par les Conditions Générales d'Utilisation du Site Paris Aéroport ou de l'Application Paris Aéroport. Dans ces conditions, Paris Aéroport n'est pas le vendeur dudit Service de sorte qu'il n'existe pas de contrat de vente entre la société Paris Aéroport et le Client, le contrat relatif à la vente du Service étant formé uniquement entre le Client et BAGAGES DU MONDE.

Les conditions applicables au Service proposé BAGAGES DU MONDE sont fixées par BAGAGES DU MONDE. Par conséquent, toute opération, commande, navigation effectuée par le Client afférente à un Service fourni par BAGAGES DU MONDE s'effectue directement avec BAGAGES DU MONDE et sous l'entière responsabilité de BAGAGES DU MONDE. La responsabilité de Paris Aéroport ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

Toute Réservation effectuée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - condition d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de BAGAGES DU MONDE, prévaloir sur les présentes CGV.

1- DEFINITIONS

Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont fournies les prestations de BAGAGES DU MONDE, à quelque titre que ce soit (mandataire, commissionnaire de transport, transitaire, transporteur, entrepositaire, etc....) pour les bagages de toutes natures, et de toutes provenances, pour toutes destinations. Au sens des présentes CGV, les termes suivants sont définis comme suit. Enfin, il est clairement établi que les présentes CGV s'appliquent aux opérations de livraison de bagages ; Si à la demande du Client, la prestation devait évoluer vers une opération de consigne, les CGV applicables aux consignes, notamment les règles de sureté s'appliqueraient pleinement.

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet Paris Aéroport et/ou de l'Application Paris Aéroport, les termes suivants, utilisés dans les présentes CGV, ont la

signification suivante :

- **"Application Paris Aéroport"** : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris.
- **"Bagage"** : par bagage, il faut entendre un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets, quel qu'en soit le poids, les dimensions et le volume, constituant une charge unitaire remise à l'opérateur de transport (OT), (carton, caisse, container fardeau, roll, palettes cerclée ou filmée par le Client donneur d'ordre, etc. ...) conditionné par l'expéditeur avant la prise en charge, même si le contenu en est détaillé dans le document de remise.
- **"Carte Bancaire"** : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance du Service.
- **"Client"** : toute personne physique ou morale qui souscrit au Service depuis le Site Internet Paris Aéroport ou depuis l'Application Paris Aéroport.
- **"E-mail ou courrier électronique"** : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client sur son Compte Personnel.
- **"Réservation"** : désigne toute commande d'un Service effectuée par le Client sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport, et validée par Aéroports de Paris. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.
- **"Site Internet Paris Aéroport"** : désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr> et qui regroupe les Services proposés par Paris Aéroport et ses partenaires dont BAGAGES DU MONDE.
- **"Transport"** : désigne le transport des Bagages effectué par les opérateurs de transport (OT) et/ou de logistique de L'Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF), prestataires de BAGAGES DU MONDE pour effectuer ledit transport de Bagages en application des conditions générales de vente TLF visées en **Annexe A** régissant les opérations de transport de Bagages en cas de souscription au Service de Transport de Bagages par le Client.

2 - LE SERVICE

BAGAGES DU MONDE propose le Service de livraison de Bagages réservable sur le Site Internet Paris Aéroport.

Le périmètre géographique couvert par le service de livraison des Bagages proposé est le suivant : Aéroport Paris-Charles de Gaulle - zone hôtelière de l'aéroport – Paris Centre (75) – départements limitrophes 92-93-94– Versailles – Disney Land Paris – Parc des expositions de Villepinte (ci-après les **"Adresses Eligibles"**).

Le Service permet au Client de confier à BAGAGES DU MONDE la livraison de ses Bagages depuis son domicile ou son lieu de villégiature, dès lors que ce lieu entre dans le périmètre des Adresses Eligibles, jusque l'aéroport de Paris Charles de Gaulle ou depuis l'aéroport de Paris Charles de Gaulle jusque son domicile ou son lieu de villégiature dès lors que ce lieu entre dans le périmètre des Adresses Eligibles.

Pour une prestation à l'arrivée sur l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, le Client peut confier son (ses) Bagage(s) à un bagagiste de BAGAGES DU MONDE, soit à la consigne de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, soit directement en salle de livraison des Bagages, à un point de rendez-vous convenu à l'avance entre BAGAGES DU MONDE et le Client.

Dans ce dernier cas, le Client est tenu de passer les contrôles de Douanes en compagnie du bagagiste de BAGAGES DU MONDE.

Pour une prestation au départ de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle le Client peut récupérer son (ses) Bagage(s) auprès d'un bagagiste de BAGAGES DU MONDE, soit à la consigne de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, soit devant le comptoir d'enregistrement du terminal de départ.

Dans tous les cas, le Client sera tenu de procéder lui-même à l'enregistrement de son (ses) Bagage(s).

Quelle que soit la prestation choisie, tant lors de la signature du contrat de transport entre le Client et le bagagiste BAGAGES DU MONDE que lors de la prise en charge de son(es) Bagage(s), le Client s'assure et s'engage sur le strict respect de l'article 7 des présentes CGV portant, entre autres, sur la liste des articles prohibés (clause 7.3). Le Client est informé qu'un contrôle par rayon X tel que défini dans la clause 7.1 des présentes CGV portant sur la sûreté est effectué ; même en dehors de sa présence pour des raisons de sûreté, ce que le Client déclare accepter expressément et en toute connaissance de cause.

3- RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation du Service de livraison de Bagages, le Client devra renseigner tous les champs qui lui sont proposés pour ouvrir un compte personnel (ci-après le "**Compte Personnel**" du Client).

La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée, un mail confirmant la prise en compte de sa Réservation.

Le courrier électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par BAGAGES DU MONDE ou par son prestataire pour communiquer avec lui. Le Client devra continuellement s'assurer de leur bon fonctionnement.

A défaut d'information ou de notification contraire, le courrier électronique du Client est considéré comme valable et tout mail adressé par Paris Aéroport ou par BAGAGES DU MONDE sur ce courrier électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client. De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par Paris Aéroport ou par BAGAGES DU MONDE à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte Personnel et/ou lors de son identification. BAGAGES DU MONDE ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés, directement ou indirectement, à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation sur son Compte Personnel.

Une utilisation du Site Internet Paris Aéroport ou de l'Application Paris Aéroport frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par BAGAGES DU MONDE, à tout moment, à l'accès au Service proposé, quand bien même BAGAGES DU MONDE aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite susceptible d'être engagée par BAGAGES DU MONDE devant les juridictions compétentes.

4 - ANNULATION DE LA RESERVATION

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon compte" sur le Site

Internet Paris Aéroport ou sur l'Application Paris Aéroport, jusqu'à 6h de la date et de l'heure prévisionnelle de récupération des Bagages, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé dans les conditions de l'article 5.3 des présentes CGV.

5 - DROIT DE RETRACTATION

5.1 Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, ni supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25 du code de la consommation, **dans un délai de quatorze (14) jours**, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception par BAGAGES DU MONDE de sa Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes CGV en cochant une case spécifique à cet effet. Le Service est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date de prise en charge des biens confiés à BAGAGES DU MONDE, telle qu'indiquée dans la Réservation.

5.2 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client remplit le formulaire disponible sur le Site Internet Paris Aéroport sous le lien suivant <http://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulaire-retractation> ou disponible sur l'Application Paris Aéroport. Si le Client utilise cette option, un accusé de réception de sa demande de rétractation lui sera adressé sans délai par mail.

Le Client peut également adresser une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante Paris Aéroport – Service Relation Clients – 3 place de Londres- Bâtiment 6061 /Uranus – BP81007 95391 Roissy CDG Cedex :

"Madame, Monsieur,

Le [____], je vous ai passé une commande par (téléphone, courrier, Internet) des Services suivants : [____] selon référence dossier [____].

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, je vous informe que je souhaite exercer mon droit de rétractation concernant cette commande.

(Si vous avez réglé un acompte ou la totalité de la commande) Je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de [____] euros que je vous ai réglée par (carte bancaire, etc.).

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)"

Conformément à l'article L.221-19 du code de la consommation et au règlement n° 1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :

- le jour où le contrat est conclu n'est pas compté dans le délai de rétractation mentionné à l'article 5.1 des CGV ;
 - le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ; et
- si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé après expiration des **quatorze (14) jours** suivant la confirmation de la Réservation.

De même conformément aux points 1° et 12° de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client dans les cas suivants :

- lorsque le contrat de Services est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ; et
- lorsque la prestation de services de transport de biens doit être fournie à une date ou à une période déterminée.

De même, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément. Le Service est considéré comme étant pleinement exécuté au terme de la durée indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, à la date de sa remise effective si le Client choisit de récupérer ses effets avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article "Droit de rétractation"

Le Client qui demande l'exécution du Service avant l'expiration du délai de rétractation visé au présent article des CGV peut toutefois exercer son droit de rétractation.

Dans une telle hypothèse, BAGAGES DU MONDE est en droit de lui réclamer le versement d'un montant correspondant au Service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter pour autant que BAGAGES DU MONDE ait recueilli pendant le délai de rétractation une demande expresse du Client de rétractation pour l'exécution dudit Service.

En application de l'article L.221-22 du code de la consommation, la charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues à l'article L. 221-21 pèse sur le Client.

5.3 Remboursement du prix du Service

En application de l'article L.221-24 du code de la consommation, lorsque le droit de rétractation est exercé, BAGAGES DU MONDE rembourse le Client de la totalité des sommes versées, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle BAGAGES DU MONDE est informé de la décision du Client de se rétracter.

BAGAGES DU MONDE effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

6 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LIVRAISON DE BAGAGES

6.1 Comment ça marche ?

- 1- Vous réservez votre Service en ligne
- 2- Vous recevrez par email la confirmation de votre achat contenant tous les détails de votre Réservation ainsi qu'un SMS.
- 3- Un SMS de rappel vous sera envoyé le jour de la prise en charge et le jour de la livraison de vos Bagages.

Vous pouvez consulter à tout moment votre compte pour suivre votre commande ainsi que l'acheminement de vos Bagages sur votre Compte Personnel sur notre Site Internet Paris Aéroport (ou sur l'Application Paris Aéroport).

6.2 Votre prise en charge

6.2.1 Depuis votre lieu de résidence vers l'aéroport Paris Charles de Gaulle

1- Un bagagiste BAGAGES DU MONDE certifié se présente à l'adresse et heure indiquées sur votre Réservation.

Il vérifie systématiquement votre réservation et votre identité.

Vous vous engagez à ce que vos Bagages ne contiennent pas d'Objets Interdits au Transport*. Le bagagiste scelle chacun de vos Bagages avec un plomb à usage unique en votre présence.

Vous signez un contrat de transport de vos Bagages en double exemplaire : le bagagiste de BAGAGES DU MONDE en garde un exemplaire et vous garder l'autre.

*Liste détaillée dans les CGV

Délais de traitement

2- Pour une prise en charge à domicile entre :

⇒ 09h00 et 13h00, les Bagages sont rendus disponibles à l'aéroport Paris Charles de Gaulle à partir de 14h00 le jour même.

⇒ 13h00 et 17h00, les Bagages sont rendus disponibles à l'aéroport Paris Charles de Gaulle à partir de 19h00 le jour même.

3- A l'arrivée sur Paris Charles de Gaulle, vos Bagages contrôlés par XRAY sont stockés à la consigne gardiennée et sécurisée, située au-dessus de la gare TGV de Paris Charles de Gaulle.

Selon la formule que vous avez réservée, soit :

- vos Bagages vous attendent à la consigne BAGAGES DU MONDE ouverte 7/7 de 6h à 21h30

- soit un bagagiste vous les remet en main propre devant le comptoir d'enregistrement de votre compagnie à l'heure de réservation convenue.

6.2.2 Depuis Paris Charles de Gaulle vers votre lieu de résidence

1- Selon la formule que vous avez réservée, soit:

- vous déposez vos Bagages à la consigne à l'heure que vous aurez indiquée

- soit un bagagiste certifié vous attend devant le tapis bagage de votre zone d'arrivée avec un panneau à votre nom.

Il vérifie systématiquement votre Réservation et que votre identité correspond aux Bagages que vous lui confierez.

Vous signez le contrat de transport spécifiant le nombre de Bagages confiés, le lieu et l'heure de livraison. Le bagagiste scelle devant vous chacun de vos Bagages avec un plomb à usage unique.

Pour des raisons légales, le bagagiste certifié passera avec vous la Douane.

2- Délais de traitement

Pour une livraison entre :

⇒ 09h00 et 13h00, les Bagages doivent être remis à l'aéroport Paris Charles de Gaulle avant 18h30 la veille (J-1)

⇒ 15h00 et 19h00, les Bagages doivent être remis à l'aéroport Paris Charles de Gaulle avant 13h30 le jour même. 15h00 et 19h00, les Bagages doivent être remis à l'aéroport Paris Charles de Gaulle avant 13h30 le jour même.

3- Un bagagiste certifié se présente à l'adresse et heure indiquées sur votre Réservation pour vous livrer vos Bagages.

6.3 Les adresses éligibles

Paris Charles de Gaulle – zone hôtelière de l'aéroport – Paris Centre (75) – départements limitrophes 92-93-94 – Versailles – Disney Land Paris – Parc des expositions de Villepinte

6.4 Le type de Bagages acceptés

Le poids de chacun de vos Bagages ne peut excéder 30kg et leur dimension ne doit pas excéder 158cm[] (somme largeur, hauteur, profondeur, poches, roues et poignées comprises)*.

* Ces normes concernent le Service livraison de Bagages à domicile et ne se substituent pas aux règles de votre compagnie aérienne.

** ATTENTION : Les Bagages excédents les poids et format indiqués ne pourront pas être pris en charge par le Service de livraison de Bagages.

6.5 Indemnité pour retard de livraison du Bagage

Aucune indemnité pour retard de livraison du Bagage n'est due par BAGAGES DU MONDE si aucune date impérative n'a été expressément demandée par le Client et accepté par BAGAGES DU MONDE.

En cas de désignation d'une date impérative de livraison acceptée par BAGAGES DU MONDE, l'indemnité ne pourra être allouée que si une mise en demeure de livrer a été adressée à BAGAGES DU MONDE par le Client par une lettre recommandée avec accusé de réception.

6.6 Vidéo Surveillance

Pour des raisons de sûreté, les Clients qui se présentent à la consigne BAGAGES DU MONDE sont filmés à l'intérieur de nos locaux. Les films sont archivés et peuvent être consultés conformément à la réglementation en vigueur.

7 – SURETE / SECURITE

7.1 Sureté

En confiant ses Bagages à BAGAGES DU MONDE, le Client accepte, dès la remise des Bagages, et quel que soit le Service demandé, de se plier à la réglementation aérienne relative à la sureté et la sécurité. Le remettant doit, à la dépose, ou à l'enlèvement, présenter une pièce d'identité valide avec photo d'identité. Le remettant accepte sans aucunes réserves que ses Bagages soient inspectés lors d'un contrôle de sureté par rayons X. Si la lecture de l'image du rayon X n'est pas possible, le remettant accepte qu'une levée de doute soit effectuée par une ouverture et une fouille du/des Bagages concernés y compris en son absence ; Cette opération se faisant systématiquement devant témoin et par des agents qualifiés et habilités.

Le Client est informé et accepte que ses Bagages doivent obligatoirement être scellés quelle que soient le type de Service commandé (depuis ou vers l'aéroport de Paris Charles de Gaulle) Les sacs et valises présentés doivent pouvoir supporter les scellés numérotés. BAGAGES DU MONDE peut refuser la prise en charge s'il est impossible de garantir l'intégrité des Bagages après la vérification d'usage.

La pose de scellée à usage unique est obligatoirement faite en présence du Client.

Les Bagages doivent être remis conditionnés, emballés, marqués, étiquetés, de façon qu'ils puissent supporter les opérations de manutention et de stockage confiées et être délivrés au destinataire conformément aux instructions données à BAGAGES DU MONDE et dans des conditions normales.

La responsabilité de BAGAGES DU MONDE ne saurait être engagée pour toutes les conséquences résultant d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage, et/ou de l'étiquetage, du défaut d'information suffisante sur la nature et les particularités des Bagages.

Il appartient notamment au Client de s'assurer que les sangles, poignées et, de manière générale, que l'emballage/la valise est capable de supporter la manipulation, particulièrement par rapport aux limites de poids acceptés.

Concernant les objets fragiles et particulièrement les bouteilles et objets cassants, il appartient au Client de s'assurer qu'ils sont suffisamment emballés et protégés.

7.2 Sécurité

INFORMATION IMPORTANTE N°1 :

"AVIS AUX PASSAGERS – ASSUREZ VOUS-MEME VOTRE SECURITE

En acceptant les CGV, je reconnais que :

- ✓ Les Bagages m'appartiennent, je les ai préparés moi-même, j'ai donc pleinement connaissance de leurs contenus.
- ✓ Personne ne m'a confié quelque chose à transporter.
- ✓ Personne n'a manipulé les Bagages à mon insu et ils n'ont pas été laissés sans surveillance de sorte que leur intégrité reste préservée.
- ✓ Les Bagages ne contiennent pas d'articles prohibés ou dangereux interdits au transport. (Voir article 7.3 "Bagages de soute – liste des articles prohibés" ci-dessous).
- ✓ Si mon Bagage contient des téléphones portables ou autres objets électroniques, ils sont éteints."

INFORMATION IMPORTANTE N°2 :

Les Bagages sont sécurisés afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'objet dangereux dont la liste figure à l'article 6.2 ci-après des CGV.

La responsabilité civile et/ou pénale du Client peut être engagée au cas où de tels articles figureraient dans le Bagage.

Le Client est informé que les Bagages peuvent être ouverts par un agent BAGAGES DU MONDE dûment agréé par les autorités aéroportuaires, si une levée de doute est nécessaire, lors du passage au rayon X en Consigne ou au niveau du poste inspection filtrage (PIF).

En application des procédures de sûreté applicables aux aéroports, si un objet prohibé est découvert dans un Bagage, ce dernier pourra être détruit et ce, indépendamment des poursuites éventuelles que les autorités pourraient engager à l'encontre du Client, qu'il soit présent ou non.

Ces opérations pourront être enregistrées par un système de vidéosurveillance. Dans tous les cas, BAGAGES DU MONDE ne saurait être responsable, à quelque titre que ce soit, des dégâts engendrés aux Bagages et à ce qu'ils contiennent dans le cadre d'une ouverture et/ou d'une destruction exigée par les autorités.

INFORMATION IMPORTANTE N°3 :

Ne peuvent en aucun cas être stockés dans les Bagages pris en charge par BAGAGES DU MONDE :

- les papiers d'identité, les monnaies, devises les billets de banque, valeurs financières ou mobilières, les titres ou moyens de paiement, les titres de créances ou effets de commerce, chèques cadeaux, cartes téléphoniques ou équivalents, et de manière générale tout autre document papier ou support permettant d'effectuer un paiement fongible et/ou soumis à la légalité du transport de fonds ;
- les métaux précieux, les bijoux, les pierres précieuses et perles fines, les articles d'horlogerie, les objets d'art et les antiquités et tout autre objet de valeur ;
- les animaux et êtres vivants ou morts, les plantes, les marchandises sous température dirigée ou denrées périssables, ainsi que tout produit soumis à accises en suspension de droits ;

- toutes marchandises relevant des réglementations nationales et internationales sur les produits dangereux comme, de façon non exhaustive, les munitions, pétard, fusée, jeu d'artifice, signaux de détresse, recharge de gaz, les explosifs, les gaz, les matières inflammables, radioactives, toxiques, infectieuses ou corrosives, ainsi que tous les objets qui, par leur nature ou leur conditionnement, peuvent présenter un danger pour les personnels de conduite ou de manutention de BDM, l'environnement, la sécurité des engins de transport, ou endommager les autres Bagages transportés, les véhicules ou les tiers ;
- les armes à feu, les armes de guerre ou de collection chargées ou non, les stupéfiants, les psychotropes ;
- les publications ou supports audiovisuels interdits par toute loi ou réglementation applicable en France.

7.3 Bagages de soute – Liste des Articles Prohibés.

Les Clients ne sont pas autorisés à transporter les articles suivants dans leurs Bagages de soute :

- substances et engins explosifs ou incendiaires
- substances et engins explosifs ou incendiaires susceptibles d'être utilisés pour occasionner des blessures graves ou pour menacer la sécurité d'un aéronef, notamment :
 - munitions,
 - amorces,
 - détonateurs et cordeaux détonants,
 - mines, grenades et autres explosifs militaires,
 - feux d'artifice et autres articles pyrotechniques,
 - bombes et cartouches fumigènes,
 - dynamite, poudre et explosif plastique.

8 - PRIX ET REGLEMENT

8.1 Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet Paris Aéroport et/ou l'Application Paris Aéroport sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

BAGAGES DU MONDE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. en vigueur en France. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport à la date stipulée par le décret d'application s'y référant. Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, des prestations optionnelles seront proposées par BAGAGES DU MONDE au Client au moment de la prise en charge de Bagages. BAGAGES DU MONDE encaissera le montant de ces prestations sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués sur l'état des lieux et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la réservation sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport.

8.2 Règlement

Les Réservations du Service sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

La facture correspondante à la Réservation sera datée de la date de la Réservation et sera adressée au Client par BAGAGES DU MONDE le jour de la réalisation de la prestation.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge de BAGAGES DU MONDE à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

BAGAGES DU MONDE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait un quelconque risque.

9 - RESPONSABILITE

9.1 Utilisation du Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport

La souscription au Service via le Site Internet Paris Aéroport ou via son Application Paris Aéroport suppose l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet Paris Aéroport ou le cas échéant des Conditions Générales d'Utilisation de l'Application Paris Aéroport.

BAGAGES DU MONDE n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport et à leur disponibilité continue.

Le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure.

Etant de fait soumis à une obligation de moyens, BAGAGES DU MONDE ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport.

9.2 Assurance

Sauf application des Conditions TLF (visée en **Annexe A**), en cas de Transport de Bagages, il est expressément demandé au Client, en application du présent article des CGV, que la valeur de chaque Bagage confié ne dépasse pas 500 € TTC (contenu et contenant inclus).

Aucune assurance n'est souscrite par BAGAGES DU MONDE sans ordre écrit du Client avant le commencement du Service et des risques qui y sont liés.

Le Client a cependant la possibilité de contracter une assurance *ad-valorem* s'il en fait la demande au moins 24 heures avant que ne commence le Service, par courriel cab4bag@bagagesdumonde.com.

Cette assurance permet de relever la valeur acceptée du Bagage.

Toutefois, le Client est expressément informé qu'en cas de litige, il devra présenter une facture acquittée à son nom pour la/les valeurs(s) assurées dans ce Bagage.

L'ordre d'assurance doit préciser la nature des effets (liste détaillée), les valeurs à assurer et les garanties souhaitées.

Si un tel ordre est donné, à défaut de spécification précise, seuls les risques ordinaires seront assurés.

Si un tel ordre est donné, BAGAGES DU MONDE, agissant pour le compte du Client, contractera une assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable au moment de la couverture.

Agissant comme mandataire du Client, BAGAGES DU MONDE ne peut être considérée en aucun cas comme l'assureur.

Les conditions de la police sont réputées connues et agréées par les expéditeurs et les destinataires qui en supportent le coût ; notamment, le Client ne pourra se prévaloir d'un remboursement de son Bagage et de son contenu que sur présentation de factures étant entendu que dans le cas où les assureurs appliqueraient une dépréciation, cette dernière ne serait pas compensée par BAGAGES DU MONDE.

Le Client qui souscrit lui-même une police d'assurance garantissant les risques doit préciser à ses assureurs qu'ils ne pourront prétendre exercer leur recours contre BAGAGES DU MONDE que dans les limites précisées aux présentes CGV.

9.3 Litige sur l'état du Bagage lors de la restitution

Les litiges devront être constatés par le Client au moment de la récupération et attestés par une personne représentante de BAGAGES DU MONDE.

Aucun litige ne sera accepté a posteriori. Bien que BAGAGES DU MONDE attache une importance particulière à assurer la sécurité des biens, les objets de valeurs ne doivent pas être placés dans les Bagages confiés : valeurs, métaux précieux, bijoux, argent liquide sont interdits comme mentionné à l'article 7.2 INFORMATION IMPORTANTE N°3.

9.4 Force majeure

BAGAGES DU MONDE ne sera pas responsable de la non-exécution partielle ou totale de ses obligations au titre du Service commandé, si cette non-exécution est provoquée par un évènement constitutif de force majeure, notamment en cas de perturbation ou grève partielle ou totale notamment de services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie, et de façon générale, en cas d'évènement indépendant de sa volonté.

BAGAGES DU MONDE et le Client conviennent de se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution des Services commandés pendant la durée du cas de force majeure.

Au-delà d'un (1) mois d'interruption pour cause de force majeure, BAGAGES DU MONDE pourra ne pas honorer le Service commandé et devra rembourser le Client, le cas échéant, dans un délai de trente (30) jours sans qu'aucune indemnité ne soit due à ce titre.

9.5 Durée du contrat / Délai de carence / Sort du Bagage abandonné

9.5.1 Durée du contrat

La durée du contrat est fonction du Service commandé par le Client.

Le contrat mentionne la date d'expiration du Service commandé.

9.5.2 Délai de carence

Le défaut, aux torts du Client, de remise du Bagage à l'expiration de son contrat, entraîne mise en consigne du Bagage pendant un délai de carence durant lequel BAGAGES DU MONDE contactera ou essayera de contacter le Client au moyen du téléphone mentionné dans sa commande, BAGAGES DU MONDE ayant sur ce point une obligation de moyen.

A ce titre, BAGAGES DU MONDE contactera ou essaiera de contacter également l'expéditeur ou le destinataire du Bagage, s'il est différent du Client.

Le Client assumera les surcoûts de consigne, de stockage et ou d'expédition supplémentaires induits par l'expiration de la durée du contrat, le délai de carence et la restitution du Bagage.

Le délai de carence sera égal à 10 % de la durée initiale du contrat sans pour autant être inférieur à quinze (15) jours ou supérieur à deux (2) mois.

La date de commencement du délai de carence sera le jour suivant la date d'expiration indiqué sur le contrat.

9.5.3 Sort du Bagage abandonné

Par le présent article, le Client est informé et accepte qu'à l'issue du délai de carence visé à l'article 9.5.2 des CGV, suivant l'expiration du contrat, dans l'hypothèse où le Client ou son expéditeur ou son destinataire ne se manifesterait pas pour récupérer le Bagage, après que BAGAGES DU MONDE ait vainement essayé de les contacter, la propriété du Bagage abandonné sera transférée automatiquement au profit de BAGAGES DU MONDE, qui pourra en disposer librement et notamment le vendre ou le détruire.

Si, le Client, l'expéditeur et le destinataire du bagage sont injoignables et/ou refusent d'assumer les surcoûts de stockage et/ou d'expéditions supplémentaires induits par le bagage abandonné, BAGAGES DU MONDE pourra en disposer librement et notamment le vendre ou le détruire.

9.6 Limitation de responsabilité

La responsabilité de BAGAGES DU MONDE est strictement limitée à celle encourue par ses prestataires sous-traitants en charges des Services qu'elle n'effectue pas elle-même (transporteurs, mandataires, commissionnaire de transport, transitaires, entrepositaires et leurs substitués).

Dans le cas où la responsabilité personnelle de BAGAGES DU MONDE serait engagée pour quelques causes et à quelque titre que ce soit, elle serait strictement limitée pour tous les dommages aux Bagages et leur contenu imputables à toutes opérations par suite de pertes et avaries et pour toutes conséquences pouvant résulter de l'exécution des Services, à vingt (20) euros par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées sans pouvoir excéder, quel que soit le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur de la marchandise concernée, **à cinq cents (500) euros par Bagage** confié.

BAGAGES DU MONDE met en œuvre toutes les mesures propres à assurer la fourniture des Services dans les conditions optimales.

BAGAGES DU MONDE ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des Services prévues au contrat, qui serait imputable, soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure.

Plus généralement, si la responsabilité de BAGAGES DU MONDE se trouvait engagée, BAGAGES DU MONDE ne pourrait en aucun cas accepter de verser une quelconque indemnisation pour des dommages indirects ; s'agissant de dommages directs, et sous réserve du paragraphe suivant, aucune indemnisation ne sera versée si l'existence et le quantum de ce dommage ne sont pas établis.

Pour tous les autres dommages, y compris en cas de retard de livraison du fait de BAGAGES DU MONDE, dument constaté, la réparation due par BAGAGES DU MONDE est strictement limitée à celui de la prestation à l'origine du dommage, objet du contrat. Cette indemnité ne pourra excéder celle qui est due en cas de perte ou d'avarie du Bagage.

Lorsque la valeur du Bagage, objet du contrat, excède les limites de responsabilité ci-dessus, le Client peut :

- soit supporter, en cas de pertes ou d'avarie, la différence entre les plafonds de responsabilité de BAGAGES DU MONDE et la valeur du Bagage,
- soit souscrire une déclaration de valeur qui, fixée par lui et acceptée par BAGAGES DU MONDE élèvera les limitations de responsabilité pour pertes ou avaries, au montant de ladite déclaration de valeur et entraînera la perception d'un supplément de prix,
- soit donner des instructions à BAGAGES DU MONDE de souscrire pour son compte une assurance en lui précisant les risques et valeurs à assurer, comme visé en article 9.2 des CGV.

10 - DONNEES PERSONNELLES

10.1 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par Paris Aéroport lors de son identification pour une Réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la Réservation du Client et la livraison de son Bagage. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Paris Aéroport, par courrier.

Le Client autorise expressément Paris Aéroport à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

10.2 De même, le Client est informé de ce que BAGAGES DU MONDE met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers de ses Clients et la prospection.

Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des Clients et sont destinées aux services habilités de BAGAGES DU MONDE.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection à l'adresse suivante : info@bagagesdumonde.com ou par courrier postal à Bagages du Monde, 9 rue du Noyer, ZA du Moulin, 95700 Roissy-en-France accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

11 – MEDIATION

Conformément à l'article R. 616-1 du code de la consommation, le Client est informé de la possibilité qui lui est offerte par l'article L.616-1 du code de la consommation, en cas de litige résultant de sa Réservation, d'avoir recours au service de médiation de MEDICYS dont relève BAGAGES DU MONDE :

Medicys

73 boulevard de Clichy, 75009 Paris

contact@medicys.fr

Site Internet : <http://www.medicys.fr/>

Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de BAGAGES DU MONDE par une réclamation écrite.

12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site www.bagagesdumonde.com, les marques et les Services qui y sont présentés sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et/ou autres droits que BAGAGES DU MONDE détient ou dont elle est autorisée à faire usage. Aucune stipulation du contrat ne peut être interprétée comme opérant un quelconque transfert de droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Client ne peut en aucun cas stocker (hors session de connexion, le cas échéant), reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les éléments du site www.bagagesdumonde.com, des marques et des Services sans l'autorisation préalable écrite de BAGAGES DU MONDE.

Tout Client devra respecter toutes les mentions relatives aux droits de la propriété intellectuelle figurant sur le site www.bagagesdumonde.com et ne pas les altérer, supprimer, modifier ou autrement y porter atteinte.

La reproduction, l'imitation ou l'apposition, partielle ou totale des marques et dessins et modèles appartenant à BAGAGES DU MONDE ou dont elle détient les droits d'un tiers est strictement interdite sans son accord écrit préalable.

13 - DIVERS

13.1 Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet Paris Aéroport ou l'Application Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

13.2 Modification des CGV

BAGAGES DU MONDE se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

13.3 Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'application temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par BAGAGES DU MONDE ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

13.4

Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de BAGAGES DU MONDE et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

14 - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat est réputé être conclu en langue française, quand bien même les documents et les échanges avec le Client seraient rédigés dans une autre langue.

Le contrat relève exclusivement du droit français.

En cas de litige entre BAGAGES DU MONDE et le Client ou de contestation au titre du Service, le tribunal compétent pour statuer sur le différend sera celui situé dans le ressort du domicile ou du siège social, situé en France, du défendeur.

Annexe A : Conditions TLF en cas de souscription au Service de Transport (conditions générales de vente régissant les opérations de Transport de Bagages effectués par les opérateurs de transport et/ou de logistique de L'Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF), prestataire de BAGAGES DU MONDE

**UNION DES ENTREPRISES DE
TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE FRANCE
T. L. F.**

Conditions Générales de Vente régissant les opérations effectuées par les opérateurs de transport et/ou de logistique

Article 1 - OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre un donneur d'ordre et un "Opérateur de transport et/ou de logistique", ci-après dénommé l'O.T.L., au titre de tout engagement ou opération quelconque en lien avec le déplacement physique, par tout mode de transport, et/ou la gestion physique ou juridique de stocks et flux de toute marchandise, emballée ou non, de toute provenance et pour toute destination et/ou en lien avec la gestion de tout flux d'informations matérialisé ou dématérialisé.

Les définitions des termes et notions utilisés dans les présentes conditions générales sont celles des contrats types en vigueur.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières émanant du donneur d'ordre.

En cas de conditions particulières convenues avec le donneur d'ordre et dans le silence de ces dernières, les conditions générales continuent à s'appliquer.

Article 2 - PRIX DES PRESTATIONS

2.1 - Les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le donneur d'ordre, en tenant compte notamment des prestations à effectuer, de la nature, du poids, et du volume de la marchandise à transporter et des itinéraires à emprunter. Les cotations sont établies en fonction du taux des devises au moment où lesdites cotations sont données. Elles sont également fonction des conditions et tarifs des substitués ainsi que des lois, règlements et conventions internationales en vigueur. Si un ou plusieurs de ces éléments de base se trouvaient modifiés après la remise de la cotation, y compris par les substitués de l'O.T.L., de façon opposable à ce dernier, et sur la preuve rapportée par celui-ci, les prix donnés primitivement seraient modifiés dans les mêmes conditions. Il en serait de même en cas d'événement imprévu, quel qu'il soit, entraînant notamment une modification de l'un des éléments de la prestation.

2.2 - Les prix ne comprennent pas les droits, taxes, redevances et impôts dus en application de toute réglementation notamment fiscale ou douanière.

2.3 - Les prix initialement convenus sont renégociés au moins une fois par an.

Article 3 - ASSURANCE DES MARCHANDISES

Aucune assurance n'est souscrite par l'O.T.L. sans ordre écrit et répété du donneur d'ordre pour chaque expédition, précisant les risques à couvrir et les valeurs à garantir.

Si un tel ordre est donné, l'O.T.L., agissant pour le compte du donneur d'ordre, contracte une assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable au moment de la couverture. A défaut de spécification précise, seuls les risques ordinaires (hors risques de guerre et de grève) seront assurés.

Intervenant dans ce cas précis comme mandataire, l'O.T.L. ne peut être considéré en aucun cas comme assureur. Les conditions de la police d'assurance sont réputées connues et agréées par les expéditeurs et les destinataires qui en supportent le coût. Un certificat d'assurance sera émis, s'il est demandé.

Article 4 - EXECUTION DES PRESTATIONS

Les dates de départ et d'arrivée éventuellement communiquées par l'O.T.L. sont données à titre purement indicatif. Le donneur d'ordre est tenu de donner en temps utile les instructions nécessaires et précises à l'O.T.L. pour l'exécution des prestations de transport et des prestations accessoires et/ou des prestations logistiques.

L'O.T.L. n'a pas à vérifier les documents (facture commerciale, note de colisage, etc.) fournis par le donneur d'ordre.

Toutes instructions spécifiques à la livraison (contre remboursement, déclaration de valeur ou assurance, intérêt spécial à la livraison, etc.) doivent faire l'objet d'un ordre écrit et répété pour chaque envoi et de l'acceptation expresse de l'O.T.L.

Article 5 - OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

5.1 - Emballage et étiquetage:

5.1.1 - Emballage:

La marchandise doit être conditionnée, emballée, marquée ou contremarquée, de façon à supporter un transport et/ou une opération de stockage exécutés dans des conditions normales, ainsi que les manutentions successives qui interviennent nécessairement pendant le déroulement de ces opérations.

Elle ne doit pas constituer une cause de danger pour les personnels de conduite ou de manutention, l'environnement, la sécurité des engins de transport, les autres marchandises transportées ou stockées, les véhicules ou les tiers.

Le donneur d'ordre répond seul du choix du conditionnement et de son aptitude à supporter le transport et la manutention.

5.1.2 - Étiquetage:

Sur chaque colis, objet ou support de charge, un étiquetage clair doit être effectué pour permettre une identification immédiate et sans équivoque de l'expéditeur, du destinataire, du lieu de livraison et de la nature de la marchandise. Les mentions des étiquettes doivent correspondre à celles qui figurent sur le document de transport. L'étiquetage doit en outre satisfaire à toute réglementation applicable notamment celle relative aux produits dangereux.

5.1.3 - Responsabilité:

Le donneur d'ordre répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage.

5.2 - Plombage:

Les camions, les semi-remorques, les caisses mobiles, les conteneurs, complets une fois les opérations de chargement terminées, sont plombés par le chargeur lui-même ou par son représentant.

5.3 - Obligations déclaratives:

Le donneur d'ordre répond de toutes les conséquences d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature très exacte et de la spécificité de la marchandise quand cette dernière requiert des dispositions particulières, eu égard notamment à sa valeur et/ou aux convoitises qu'elle est susceptible de susciter, de sa dangerosité ou de sa fragilité. Cette obligation d'information s'applique également à la déclaration de la masse brute vérifiée d'un conteneur conformément à la Convention SOLAS. Par ailleurs, le donneur d'ordre s'engage expressément à ne pas remettre à l'O.T.L. des marchandises illicites ou prohibées (par exemple des produits de contrefaçon, des stupéfiants, etc.).

Le donneur d'ordre supporte seul, sans recours contre l'O.T.L., les conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de déclarations ou documents erronés, incomplets, inapplicables, ou fournis tardivement, en ce comprises les informations nécessaires à la transmission de toute déclaration exigée par la réglementation douanière, notamment pour les transports de marchandises en provenance de pays tiers.

5.4 - Réserves:

En cas de perte, d'avarie ou de tout autre dommage subi par la marchandise, ou en cas de retard, il appartient au destinataire ou au réceptionnaire de procéder aux constatations régulières et suffisantes, de prendre des réserves motivées et en général d'effectuer tous les actes utiles à la conservation des recours et à confirmer lesdites réserves dans les formes et les délais légaux, faute de quoi aucune action ne pourra être exercée contre l'O.T.L. ou ses substitués.

5.5 - Refus ou défaillance du destinataire:

En cas de refus des marchandises par le destinataire, comme en cas de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, tous les frais initiaux et supplémentaires dus et engagés pour le compte de la marchandise resteront à la charge du donneur d'ordre.

5.6 - Formalités douanières:

Si des opérations douanières doivent être accomplies, le donneur d'ordre garantit le représentant en douane de toutes les conséquences financières découlant d'instructions erronées, de documents inapplicables, etc. entraînant d'une façon générale une liquidation de droits et/ou de taxes supplémentaires, un blocage ou saisie des marchandises, des amendes, etc. de l'administration concernée.

En cas de dédouanement de marchandises au bénéfice d'un régime préférentiel conclu ou accordé par l'Union européenne, le donneur d'ordre garantit avoir fait toutes diligences au sens de la réglementation douanière visant à s'assurer que toutes les conditions pour le traitement du régime préférentiel ont été respectées.

Le donneur d'ordre doit, sur demande de l'O.T.L., fournir à ce dernier, dans le délai requis, toute information qui lui sera réclamée au titre des exigences de la réglementation douanière. La non-fourniture de ces informations dans ce délai a pour effet de rendre responsable le donneur d'ordre de toutes les conséquences préjudiciables de ce manquement au titre de retards, surcoûts, avaries, etc.

Toutefois, les règles de qualité et/ou de normalisation technique des marchandises relevant de la seule responsabilité du donneur d'ordre, il lui appartient de fournir à l'O.T.L. tous documents (tests, certificats, etc.) exigés par la réglementation pour leur circulation. L'O.T.L. n'encourt aucune responsabilité du fait de la non-conformité des marchandises auxdites règles de qualité ou de normalisation technique.

Le représentant en douane dédouane sous le mode de la représentation directe, conformément à l'article 18 du Code des Douanes de l'Union.

5.7 - Livraison contre remboursement

La stipulation d'une livraison contre remboursement ne vaut pas déclaration de valeur et ne modifie donc pas les règles d'indemnisation pour pertes et avaries telles que définies à l'article 6 ci-dessous.

Article 6 - RESPONSABILITE

En cas de préjudice prouvé imputable à l'O.T.L., celui-ci n'est tenu que des dommages et intérêts qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat et qui ne comprennent que ce qui est une suite immédiate et directe de l'inexécution au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du Code civil.

Ces dommages et intérêts sont strictement limités conformément aux montants fixés ci-dessous.

Ces limitations d'indemnités indiquées ci-dessous constituent la contrepartie de la responsabilité assumée par l'O.T.L.

6.1 - Responsabilité du fait des substitués:

La responsabilité de l'O.T.L. est limitée à celle encourue par les substitués dans le cadre de l'opération qui lui est confiée. Quand les limites d'indemnisation des substitués ne sont pas connues, sont inexistantes ou ne résultent pas de dispositions impératives, elles sont réputées identiques à celles fixées à l'article 6.2 ci-après.

6.2 - Responsabilité personnelle de l'Opérateur de transport et/ou de logistique (O.T.L.):

6.2.1 - Pertes et avaries:

Dans tous les cas où la responsabilité personnelle de l'O.T.L. serait engagée, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, elle est strictement limitée, pour tous les dommages à la marchandise imputables à toute opération par suite de pertes et avaries et pour toutes les conséquences pouvant en résulter, à 20 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées sans pouvoir excéder, quels que soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur de la marchandise concernée, une somme supérieure au produit du poids brut de la marchandise exprimé en tonnes multiplié par 5.000 € avec un maximum de 60.000 € par événement.

6.2.2 - Autres dommages:

Pour tous les autres dommages, y compris en cas de retard de livraison dûment constaté, au cas où sa responsabilité personnelle serait engagée, la réparation due par l'O.T.L. est strictement limitée au prix du transport de la marchandise (droits, taxes et frais divers exclus) ou à celui de la prestation à l'origine du dommage, objet du contrat. Cette indemnité ne pourra excéder celle qui est due en cas de perte ou d'avarie de la marchandise.

6.2.3 - Responsabilité en matière douanière :

La responsabilité de l'O.T.L. pour toute opération en matière de douane ou de contribution indirecte qu'elle soit réalisée par ses soins ou par ceux de ses sous-traitants ne pourra excéder la somme de 5.000 € par déclaration en douane, sans pouvoir excéder 50.000 € par année de redressement et, en toute hypothèse, 100.000 € par notification de redressement.

6.3 - Cotations:

Toutes les cotations données, toutes les offres de prix ponctuelles fournies, ainsi que les tarifs généraux sont établis et/ou publiés en tenant compte des limitations de responsabilité ci-dessus énoncées (6.1 et 6.2)

6.4 - Déclaration de valeur ou assurance:

Le donneur d'ordre a toujours la faculté de souscrire une déclaration de valeur qui, fixée par lui et acceptée par l'O.T.L., a pour effet de substituer le montant de cette déclaration aux plafonds d'indemnité indiqués ci-dessus (Articles 6.1 et 6.2.1). Cette déclaration de valeur entraînera un supplément de prix.

Le donneur d'ordre peut également donner instructions à l'O.T.L., conformément à l'Article 3 (Assurance des marchandises), de souscrire pour son compte une assurance, moyennant le paiement de la prime correspondante, en lui précisant les risques à couvrir et les valeurs à garantir.

Les instructions (déclaration de valeur ou assurance) doivent être renouvelées pour chaque opération.

6.5 - Intérêt spécial à la livraison:

Le donneur d'ordre a toujours la faculté de faire une déclaration d'intérêt spécial à la livraison qui, fixée par lui et acceptée par l'O.T.L., a pour effet, en cas de retard, de substituer le montant de cette déclaration aux plafonds d'indemnité indiqués ci-dessus (Articles 6.1 et 6.2.2). Cette déclaration entraînera un supplément de prix. Les instructions doivent être renouvelées pour chaque opération.

Article 7 - CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 - Les prestations de service sont payables comptant à réception de la facture, sans escompte, au lieu de l'émission de celle-ci, et en tout état de cause, dans un délai qui ne peut excéder 30 jours à compter de sa date d'émission. Le donneur d'ordre est toujours garant de leur acquittement. Conformément à l'article 1344 du Code civil, le débiteur est réputé avoir été mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation.

7.2 - La compensation unilatérale du montant des dommages allégués sur le prix des prestations dues est interdite.

7.3 - Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, l'exigibilité d'intérêts de retard d'un montant équivalent au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage et fixé selon les modalités définies à l'article L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € suivant l'article D.441-5 du Code de commerce, et ce sans préjudice de la réparation éventuelle, dans les conditions du droit commun, de tout autre dommage résultant directement de ce retard.

Tout retard de paiement emportera, sans formalités, déchéance du terme de toute autre créance détenue par l'O.T.L. qui devient immédiatement exigible même en cas d'acceptation d'effets.

7.4 - Tout paiement partiel sera imputé en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance.

Article 8 - DROIT DE RETENTION CONVENTIONNEL ET DROIT DE GAGE CONVENTIONNEL

Quelle que soit la qualité en laquelle l'O.T.L. intervient, le donneur d'ordre lui reconnaît expressément un droit de rétention conventionnel, opposable à tous, et un droit de gage conventionnel sur toutes les marchandises, valeurs et documents en possession de l'O.T.L., et ce en garantie de la totalité des créances (factures, intérêts, frais engagés, etc.) que l'O.T.L. détient contre lui, même antérieures ou étrangères aux opérations effectuées au regard des marchandises, valeurs et documents qui se trouvent effectivement entre ses mains.

Article 9 - PRESCRIPTION

Toutes les actions auxquelles le contrat conclu entre les parties peut donner lieu, que ce soit pour les prestations principales ou accessoires, sont prescrites dans le délai d'un an à compter de l'exécution de la prestation litigieuse dudit contrat et, en matière de droits et taxes recouvrés *a posteriori*, à compter de la notification du redressement.

Article 10 - DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

10.1 - En cas de relation commerciale établie, chaque partie peut y mettre fin à tout moment, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de respecter les délais de préavis suivants :

- Un (1) mois quand la durée de la relation est inférieure ou égale à six (6) mois ;
- Deux (2) mois quand la durée de la relation est supérieure à six (6) mois et inférieure ou égale à un (1) an ;
- Trois (3) mois quand la durée de la relation est supérieure à un (1) an et inférieure ou égale à trois (3) ans ;
- Quatre (4) mois quand la durée de la relation est supérieure à trois (3) ans, auxquels s'ajoute une (1) semaine par année complète de relations commerciales, sans pouvoir excéder une durée maximale de six (6) mois.

10.2 - Pendant la période de préavis, les parties s'engagent à maintenir l'économie du contrat.

10.3 - En cas de manquements graves ou répétés, prouvés, de l'une des parties à ses engagements et à ses obligations, l'autre partie est tenue de lui adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure motivée. Si celle-ci reste sans effet dans le délai d'un mois, période durant laquelle les parties peuvent tenter de se rapprocher, il pourra être mis fin définitivement au contrat, sans préavis ni indemnité, par lettre recommandée avec avis de réception prenant acte de l'échec de la tentative de négociation.

Article 11 - ANNULATION - INVALIDITE

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

Article 12 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de litige ou de contestation, seuls les Tribunaux du Siège social de l'Opérateur de transport et/ou de logistique (O.T.L.) sont compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

Les présentes Conditions Générales de Vente de l'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (T.L.F.) sont publiées le 1er janvier 2017 (premier janvier deux mille dix-sept)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES BILLETS "LE BUS DIRECT"

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées "CGV") sont conclues entre :

D'une part, AEROLIS exploitant de la marque "Le Bus Direct", ci-après "AEROLIS" société par actions simplifiée au capital de 3 759 191,53 Euros (trois millions sept cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-onze euros cinquante-trois centimes), dont le siège social est sis rue de Paris, lieu-dit La Maladrerie - 77990 LE MESNIL-AMELOT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro RCS 501 481 915.

Et d'autre part, la personne morale ou physique ci-après dénommé "le Client" visitant ou souhaitant effectuer un achat de ticket "Le Bus Direct" via le site Internet www.parisaeroport.fr ou l'application mobile "My Paris Aéroport".

La société Paris Aéroport permet à AEROLIS de vendre son Service au Client par l'intermédiaire de son site Internet parisaeroport.fr ou de l'Application My Paris Aéroport.

La société Paris Aéroport n'est pas le vendeur dudit Service et dès lors, il n'existe pas de contrat de vente entre la société Paris Aéroport et le Client. Le contrat relatif à la vente du Service est formé uniquement entre le Client et AEROLIS.

Les conditions applicables au Service proposé par AEROLIS sont fixées par AEROLIS. Par conséquent, la vente s'effectue directement avec AEROLIS et sous l'entière responsabilité d'AEROLIS. La responsabilité de Paris Aéroport ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

Tout achat effectué par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite d'AEROLIS, prévaloir sur les présentes CGV.

DEFINITIONS

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente, ont la signification suivante :

"Carte Bancaire" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance des Services.

"Client" : toute personne physique ou morale qui souscrit à un des Services depuis le Site Internet de Paris Aéroport ou depuis l'application My Paris Aéroport.

"Site Internet" : désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr> et qui regroupe les Services proposés par Paris Aéroport et ses Partenaires

"Application Paris Aéroport " : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris.

"E-mail ou courrier électronique" : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription.

"Réservation" : désigne tout achat d'un titre de transport ou e-ticket "LE BUS DIRECT" effectué par le Client sur le Site Internet de Paris Aéroport ou l'application My Paris Aéroport, et validée par Aéroports de Paris. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.

"Application Paris Aéroport " : désigne l'application mobile officielle de la société Aéroports de Paris.

"E-mail ou courrier électronique" : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire d'Inscription.

LE SERVICE

Le service proposé permet de commander différents titres de transports utilisables à bord des bus "LE BUS DIRECT".

RESERVATION

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation, le Client devra renseigner les champs qui lui sont proposés.

La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur le courrier électronique qu'il aura communiqué, un mail confirmant la prise en compte de sa Réservation.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte Personnel et/ou lors de son identification. AEROLIS ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

CONDITIONS D'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT

Le e-ticket fait figurer le type de billet, le montant TTC, la référence, la ligne de bus sur laquelle il est valable. Il comporte le nombre de passagers correspondant à la commande passée pour un titre groupe.

Le e-ticket n'est ni échangeable, ni remboursable, ni annulable. Il est valable un an à compter de la date d'achat. Il n'est pas nominatif.

Le e-ticket n'a pas valeur de réservation. Vous pouvez voyager à l'heure de votre choix en respectant le trajet mentionné sur l'e-ticket.

Le e-ticket est valable :

Sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille de l'impression, en format portrait (vertical). Les e-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés à bord et seront considérés comme non valables.

Sur un support électronique (Smartphone, tablette,...), sous réserve d'une résolution suffisante pour lire le code-barres. Les captures d'écran et photos ne sont pas autorisées.

En cas de doute, il convient d'imprimer le document sur papier.

L'e-ticket devra être montré au conducteur à la montée dans le véhicule, qui le validera. Il doit être conservé jusqu'à la descente du car, en cas de contrôle.

En cas de réclamation, une copie de l'e-ticket devra être impérativement jointe au dossier de réclamation.

PRE REQUIS TECHNIQUES CONSEILLES POUR IMPRIMER SON E-TICKET

L'utilisateur devra s'assurer qu'il dispose de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer son titre de transport : un ordinateur relié à Internet et équipé du logiciel Acrobat Reader à jour, une imprimante laser ou à jet d'encre de résolution minimum de 300 dpi et des feuilles blanches au format

A4. Le transporteur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'imprimer les titres de transport du fait du non-respect de la configuration logicielle et matérielle énoncée ci-dessus.

CONCLUSION DE L'ACHAT

L'achat effectué par le Client ne devient définitif qu'après complet paiement du prix et confirmation par mail de Paris Aéroport.

L'achat est définitif et irrévocable et ne pourra donner lieu à remboursement qu'en cas de défaillance ou de manquement contractuel du transporteur, dans les cas et conditions prévus aux conditions générales des transports.

A cet égard, l'attention du Client est attirée sur le fait qu'en application de l'article L.121-20-4, 2° du code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente d'un service d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs.

PRIX ET REGLEMENT

Prix

Les prix figurant sur le site Internet sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée. Tous les prix sont affichés en euros toutes taxes comprises. La prestation est vendue au comptant. AEROLIS pourra réviser les prix des prestations à tout moment et sans préavis, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur le jour de la Réservation.

Règlement

Les Réservations du Service sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

Un e-mail de confirmation de la réservation sera adressé au client par Paris Aéroport.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge d'AEROLIS à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

RESPONSABILITE D'AEROLIS

Utilisation du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport

La souscription au Service via le site internet de Paris Aéroport ou via son application Paris Aéroport suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet parisaeroport.fr ou le cas échéant des conditions générales d'utilisation de l'Application Paris Aéroport.

AEROLIS n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport et à leur disponibilité continue.

Le Site Internet ou l'Application Paris Aéroport sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, AEROLIS ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet ou l'Application Paris Aéroport.

Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité de AEROLIS ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

Limitation de responsabilité

AEROLIS ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

RECLAMATIONS

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées à la rubrique " contactez-nous " du Site Internet Paris Aéroport ou de l'Application Paris Aéroport, à l'adresse:

<https://www.parisaeroport.fr/passagers/services/pour-vous-aider/formulairecontact#contact>

ou par téléphone auprès du Service Clients Paris Aéroport du lundi au samedi hors jours fériés de 7h00 à 20h00 au 01 74 25 90 70 (numéro non surtaxé, prix d'une communication locale).

DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit "Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)), les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par Paris Aéroport lors de son identification, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité la gestion de la réservation du Client.

Ces données collectées sont:

- le nom, prénom du Client,
- adresse e-mail du Client
- type de produit commandé (Aller simple, A/R, billets groupe),
- date de la commande,
- type de trajet

Une fois collectée, ces données seront communiquées à AEROLIS, pour l'octroi et la gestion du Service commandé par le Client.

Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Paris Aéroport par courriel:

informatique.libertes@adp.fr

Le Client autorise expressément Paris Aéroport à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

DIVERS

Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet www.parisaeroport.fr ou l'Application Paris Aéroport où elles sont directement consultables.

Modification des CGV

AEROLIS se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par AEROLIS ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'AEROLIS et de ses partenaires (dont Paris Aéroport) dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Dans toutes les hypothèses où le Client n'est pas un consommateur, tout litige ou différend pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE "PARKING PRO"

Applicable au 1^{er} juin 2021

Le Service Parking Pro est proposé par AÉROPORTS DE PARIS sur le Portail de Services Internet.

Le Service Parking Pro, réservé aux professionnels du transport de voyageurs sur réservation (ci-après "l'Abonné"), permet de commander un ou plusieurs badge(s) et le ou les formules de stationnement appropriée(s) permettant d'accéder aux zones dédiées des terminaux de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly proposant le service Parking Pro.

La localisation et disponibilité des parcs de stationnement est indiquée à l'adresse URL suivante : <http://www.pari aeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro/stationnement>

Article 1 – Définitions

En complément des définitions figurant pour les Conditions Générales, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Particulières, ont la signification suivante :

- "E-mail ou courrier électronique" désigne un message transmis via le réseau Internet.
- "Site Internet" : désigne l'adresse URL suivante : <http://www.pari aeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro>
- "Parking Pro" : désigne les parcs de stationnement dédiés aux professionnels du transport de voyageurs sur réservation à proximité des terminaux des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.
- "Zone Dédiée" désigne les zones de stationnement réservées aux professionnels du transport de voyageurs sur réservation pouvant être aménagées pour chaque catégorie de véhicule.
- "Badge" désigne le boîtier acheté par l'Abonné et disposé à l'intérieur de chaque véhicule pour accéder au Parking Pro.
- "Abonné" : La personne morale titulaire du contrat souscrit.
- "Utilisateur" : la personne physique en possession du badge d'accès aux parkings, travaillant pour la catégorie professionnelle autorisée à stationner sur le Parking Pro.
- "Agences de rattachement" : Désigne les entités appartenant à Aéroports de Paris en charge du traitement de toute demande en lien avec le service ParkingPro. L'agence de rattachement d'un Abonné dépend du département dans lequel est enregistrée son entreprise :
 - Agence de l'aéroport d'Orly : départements 78, 91, 94
 - Agence de l'aéroport Paris – Charles de Gaulle : autres départements
- "Les Véhicules" désignent trois catégories de véhicules concernés par le Service Pro Parking :
 - "Véhicule Moto" désigne les véhicules motorisés à deux ou trois roues
 - "Véhicule léger" désigne les véhicules de moins de 6m de long et/ou de moins de 1.90m de haut. 9 places maximum

- "Véhicule hors gabarit" désigne les véhicules de 6 à 15m de long et/ou plus de 1.90m de haut.

- les "Formules" désignent les deux types d'offres proposées à l'Abonné par AÉROPORTS DE PARIS permettant l'accès et le stationnement dans les Zones Dédiées à une ou des catégorie(s) de véhicule(s) :

- les "Forfaits d'unités de temps de stationnement"
- les "Abonnements annuels de stationnement"

Les termes ci-dessus ont la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

Article 2 – Description du Service Parking Pro

Les présentes Conditions Particulières définissent les modalités de fourniture du Service Parking Pro par AÉROPORTS DE PARIS et les conditions d'utilisation du service par les Abonnés.

Le Service Parking Pro permet la commande d'un ou plusieurs badge(s), les badges étant configurés selon les catégories de véhicules indiquées à l'article 1 supra.

La validité d'un badge ne pourra pas excéder 5 ans à compter de sa date d'attribution par Aéroports de Paris.

Toute Formule "Abonnement" est souscrite pour un seul véhicule et permet à l'Abonné d'accéder à l'ensemble des parkings Pro disponibles des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly un nombre de fois illimité durant l'année de validité de la Formule.

La souscription d'une Formule "Forfait d'unités de temps" permet à l'Abonné d'accéder à l'ensemble des parkings Pro disponibles des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly pour l'ensemble des véhicules de même catégorie (moto, véhicule léger, véhicule hors gabarit). Les unités de temps sont débitées au fur et à mesure du temps de stationnement.

La durée maximum de stationnement consécutif dans les Parking Pro destinés aux véhicules légers et motos est limitée à 1 heure. Une tolérance est accordée jusqu'à 3 heures de stationnement en contrepartie du retrait du compte de l'Abonné d'un nombre forfaitaire d'unités de temps de stationnement tel quel définit par la grille tarifaire présentée en annexe. Au-delà de 3 heures de stationnement, l'Abonné s'expose à des sanctions telles que décrites par l'Article 8 des présentes Conditions Particulières de Vente.

Article 3 – Souscription au Service Parking Pro

Le Service Parking Pro est un service commercialisé sur Internet et réservé aux Abonnés qui ont créé un Compte et qui exercent une activité professionnelle d'opérateur de transport de voyageurs sur réservation.

Pour souscrire au service, l'Abonné doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de souscription accessible sur le Site Internet.

AÉROPORTS DE PARIS se réserve le droit de refuser la souscription au Service Parking Pro en cas de communication de données erronées ou incomplètes ou si l'Abonné ne remplit pas le critère d'éligibilité relatif à l'exercice d'une activité professionnelle d'opérateur de transport de personnes sur

réservation. Il appartient à l'Abonné de mettre à jour ses données personnelles permettant l'établissement de la facture.

En l'occurrence, si le nom renseigné lors de la création du compte ne correspond pas au nom indiqué sur les documents listés ci-dessous à communiquer par l'Abonné, la commande sera refusée par Aéroports de Paris.

En cas d'inéligibilité au Service Parking Pro, un E-mail sera transmis à l'Abonné à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de souscription. Toute commande effectuée par l'Abonné et payée par carte bancaire, avant validation du dossier par Aéroport de Paris, fera l'objet d'un remboursement du montant de la commande non valide et non régularisée. L'Abonné devra fournir à Aéroports de Paris les justificatifs nécessaires à la validation de sa souscription :

Justificatifs nécessaires pour toute commande de badge				
Taxi banlieue avec précommande	Taxi moto avec précommande	LOTI	VTC	Autocariste
Documents concernant l'entreprise				
Extrait Kbis de moins de 3 mois Ou Inscription à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et attestation de Mairie ou attestation préfectorale	Extrait Kbis de moins de 3 mois Ou Inscription à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et attestation de Mairie ou attestation préfectorale	Extrait Kbis de moins de 3 mois Ou Inscription à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et attestation de Mairie ou attestation préfectorale	Extrait Kbis de moins de 3 mois et copie du macaron Ou La copie de déclaration de début d'activité pour les auto-entrepreneurs n° de SIREN	Extrait Kbis de moins de 3 mois
Documents concernant l'aptitude professionnelle				
La carte professionnelle L'attestation de Mairie ou l'attestation préfectorale	La copie de la carte professionnelle	Capacité LOTI La copie de la licence de transport communautaire	La carte professionnelle Attestation d'inscription au registre VTC	La licence de transport
Documents concernant le véhicule				
La copie de la carte grise au nom de l'entreprise	La copie de la carte grise au nom de l'entreprise.	La copie de la carte grise au nom de l'entreprise	La copie de la carte grise au nom de l'entreprise	La copie de la carte grise au nom de l'entreprise.

La copie du contrat de location, si le véhicule est loué	La copie du contrat de location du véhicule, si le véhicule est loué La copie du macaron	La copie du contrat de location du véhicule, si le véhicule est loué	La copie du contrat de location si le véhicule est loué La copie du macaron VTC	La copie du contrat de location du véhicule, si le véhicule est loué
<p>L'ensemble des documents devront être lisibles et transmis par mail à leur agence de rattachement :</p> <p>- Pour les clients des départements 78,91 et 94 : parkingproorly@adp.fr- Pour les clients des autres départements : parkingpro@adp.fr</p>				

L'Abonné devra fournir à Aéroports de Paris tous les justificatifs mentionnés dans le tableau ci-dessus lors de chaque commande de badges.

Le présent contrat prend effet dès validation de la souscription de l'Abonné par Aéroports de Paris.

La confirmation de la prise en compte de la commande sera disponible dans la rubrique "Suivi de Commande" accessible à partir du Site Internet.

En cas de changement de raison sociale de l'Abonné, les prestations parking Pro de l'entreprise cédante ne pourront pas être transférées à l'entreprise prenante. Cette dernière devra effectuer une nouvelle souscription en son nom. En cas de modification de la raison sociale ou du nom commercial de l'Abonné, Aéroports de Paris se réserve le droit de résilier le présent contrat.

Le badge commandé est envoyé par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée sur le compte client.

Article 4 – Conditions d'utilisation

4.1 La souscription au Service Parking Pro suppose l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du Portail de Services Internet et des présentes Conditions Particulières de Vente.

4.2 AÉROPORTS DE PARIS se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des présentes Conditions Particulières de Vente.

4.3 L'Abonné et ou l'Utilisateur utilisent le Service Parking Pro à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité.

4.4 En cas d'oubli du badge, l'Utilisateur ne pourra pas accéder au parking.

4.5 Pour la Formule Forfait d'unités de temps, le temps consommé est calculé à partir de la détection du badge en borne d'entrée, jusqu'à la détection du même badge en borne de sortie. Si la sortie du véhicule du parc de stationnement n'a pas été enregistrée, le temps de stationnement continue à être débité.

En cas de solde du compte égal ou inférieur à 0 unités de temps de stationnement pour la catégorie du badge concernée, l'accès au Parking Pro sera refusé. L'Abonné ayant un compte débiteur en unités devra contacter son agence de rattachement pour procéder au paiement de son solde débiteur et ainsi pouvoir de nouveau accéder à un Parking Pro. Toutes nouvelles commandes de badges ou souscription à un abonnement annuel seront également suspendues tant que l'abonné ne procédera pas au règlement de son solde débiteur.

Dans le cas où le compte de l'Abonné deviendrait débiteur au cours de sa période de stationnement dans un parking Pro, la sortie de celui-ci sera possible mais aucun nouvel accès ne sera autorisé tant

que l'Abonné n'aura pas procéder au paiement de son solde débiteur, et toutes nouvelles commandes de badges ou souscription à un abonnement annuel seront également suspendues

4.6. Dans la Formule Abonnement annuel, dans les Parking Pro destinés aux véhicules légers et motos, en cas de stationnement supérieur à 1 heure, un nombre forfaitaire d'unités de temps de stationnement sera débité du compte de l'Abonné selon la grille tarifaire présentée en annexe. En cas de compte débiteur, l'Abonné sera autorisé à quitter le parking Pro mais devra alors contacter son agence de rattachement pour procéder au paiement de son solde débiteur et ainsi pouvoir de nouveau accéder à un Parking Pro. Toutes nouvelles commandes de badges ou souscription à un abonnement annuel seront également suspendues.

Les modalités financières liées aux dépassements sont explicitées au point 5.1.

4.7 Si l'Abonné souhaite mettre fin à son utilisation du Service Parking Pro, aucun remboursement ne sera effectué par Aéroports de Paris.

4.8 Il est rappelé que le stationnement dans les parkings associés au Service Parking Pro est soumis au règlement d'utilisation des parcs de stationnement en vigueur sur les aéroports.

4.9 Aéroports de Paris décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du badge.

4.10 Tout Utilisateur doit pouvoir justifier de son appartenance à la société qui a souscrit la Formule.

4.11 La réservation préalable d'une course par un client doit pouvoir être prouvée au moyen d'un ticket de réservation (sur support papier ou électronique), comportant obligatoirement les informations suivantes :

- Nom ou dénomination sociale et coordonnées de la société exerçant l'activité,
- Numéro d'immatriculation délivré par Atout France,
- Nom et coordonnées téléphoniques du client sollicitant la prestation de transport,
- Date et heure de la réservation préalable effectuée par le client,
- Date et heure de la prise en charge souhaitées par le client,
- Lieu de prise en charge indiqué par le client.

4.12 L'Abonné s'engage à ne pas détenir plus d'un Badge dans son véhicule.

Article 5 – Dispositions financières

5.1 Prix et facturation

Les tarifs en vigueur des Formules du Service de Parking Pro sont consultables sur le Site Internet : www.parisaeroport.fr/entreprises/services-aux-entreprises/parking-pro/offre

- Le prix est calculé selon le tarif du badge et selon la Formule souhaitée :
 - o Le prix du badge est facturé au tarif défini sur le Site Internet. Le badge fourni est garanti 2 ans sauf casse, perte ou dysfonctionnement dû à une utilisation anormale, à compter de sa date d'attribution par Aéroports de Paris. Toutefois, sa validité ne pourra pas excéder 5 ans à compter de sa date d'attribution par Aéroports de Paris.

- Le prix des forfaits d'unités de temps dépend du nombre d'unités de temps de stationnement demandé et de la catégorie de véhicule. :
 - Le compte est créditeur d'unités de temps : des unités sont débitées en fonction du temps de stationnement et suivant les tarifs en vigueur décrit en annexe.
 - Le compte est débiteur d'unités de temps : l'accès est refusé. L'Abonné devra contacter son agence de rattachement pour procéder au paiement de son solde débiteur et ainsi pouvoir de nouveau accéder à un Parking Pro. Aéroports de Paris pourra procéder à la désactivation du badge de l'Abonné, sans préavis jusqu'à régularisation de son compte.

- Le prix de la Formule Abonnement annuel dépend de la catégorie de véhicule. En cas de dépassement de la durée limite de stationnement autorisée de 1 heure, dans les Parking Pro destinés aux véhicules légers et motos, un nombre forfaitaire d'unités de temps de stationnement sera débité du compte de l'Abonné selon la grille tarifaire présentée en annexe. En cas de compte débiteur, l'Abonné devra contacter son agence de rattachement pour procéder au paiement de son solde débiteur et ainsi pouvoir de nouveau accéder à un Parking Pro. Aéroports de Paris pourra procéder à la désactivation du badge de l'Abonné, sans préavis jusqu'à régularisation de son compte.

Dès la première utilisation du badge rattaché à un abonnement annuel, aucun remboursement ne sera accordé.

Aéroports de Paris se réserve le droit de modifier les tarifs figurant en annexe à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux commandes validées par Aéroports de Paris après entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

5.2 Paiement de la commande

Le paiement de la commande se fait par carte bancaire à partir du site internet. Une facture est délivrée à l'Abonné et accessible à partir du Site Internet. En cas de non-validité de la carte de paiement, lors de l'encaissement du montant de la commande, la commande est annulée. Un courrier électronique est envoyé pour prévenir l'Abonné afin qu'il effectue une nouvelle commande avec une carte de paiement valide.

Les Cartes Bancaires acceptées pour le paiement à AÉROPORTS DE PARIS sont : Carte bleue, Visa, MasterCard, American Express.

Article 6 : Remplacement du badge

6.1 Remplacement du badge défectueux

En cas de badge défectueux, celui-ci sera remplacé sans frais pendant deux ans à compter de la date d'attribution par Aéroports de Paris, sauf s'il s'avérait que ce dysfonctionnement résulte d'une utilisation anormale du badge par l'Abonné ou l'Utilisateur. Cette garantie exclut les cas de perte, vol et détérioration physique du badge.

L'Abonné pourra demander le remplacement du badge défectueux en contactant par mail son agence de rattachement à l'adresse mentionnée à l'article 9 des présentes conditions particulières de vente.

En cas de dysfonctionnement au-delà des 2 ans de garantie l'Abonné devra procéder au blocage du badge en déclarant l'incident dans la rubrique " Perte ou vol de badge" à partir du Site Internet. Jusqu'à cette déclaration, l'Abonné ne pourra pas procéder à la demande d'un nouveau badge et sa responsabilité reste engagée.

L'Abonné ou l'Utilisateur ne pourra pas accéder au Parking Pro sauf en achetant un nouveau badge, étant entendu que les unités de temps en cours sur son compte restent valables pour les badges associés au forfait.

Pour les badges liés à un abonnement annuel, l'abonnement pourra être transféré sur un badge de même catégorie parmi la liste des badges de l'Abonné ou en commandant un nouveau badge. Les conditions de l'abonnement restent inchangées, par exemple la date d'expiration de l'abonnement.

Un badge défectueux est susceptible d'être retiré et bloqué par le personnel d'Aéroport de Paris. Si le badge est garanti, un nouveau badge sera envoyé à l'Abonné. Si le badge n'est plus garanti il sera définitivement bloqué.

6.2 Perte, vol, du badge

En cas de perte, vol, du badge, l'Abonné devra procéder au blocage du badge en déclarant l'incident dans la rubrique " Perte ou vol de badge" à partir du Site Internet. Jusqu'à cette déclaration, la responsabilité de l'Abonné reste engagée.

L'Abonné ou l'Utilisateur ne pourra accéder au Parking Pro qu'après avoir acheté un nouveau badge, étant entendu que les unités de temps en cours sur son compte restent valables pour les badges associés au forfait.

Pour les badges liés à un abonnement annuel, l'abonnement pourra être transféré sur un badge de même catégorie parmi la liste des badges de l'Abonné ou en commandant un nouveau badge. Les conditions de l'abonnement restent inchangées, y compris la date d'expiration de l'abonnement.

Si l'Abonné retrouve son badge, celui-ci sera affecté dans la liste des badges (débit d'unités de temps).

Article 7 – Responsabilité

AÉROPORTS DE PARIS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage ou préjudice de toute nature, et notamment immatériel consécutif ou non, tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le préjudice d'image, la perte de chance, de bénéfice, de revenus, de chiffre d'affaires de données, de clientèle ou de commandes, subi par l'Abonné à l'occasion de l'accès, du stationnement ou plus généralement de l'usage du service Parking Pro, quel que soit le parking utilisé.

Aéroports de Paris ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de la commande, notamment en cas d'indisponibilité du Service, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment moyens de communications.

L'Abonné déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Aéroports de Paris ne peut accepter aucune réclamation et aucun remboursement, relatifs à toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation qui est fournie à l'Abonné, imputable soit à l'Abonné, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure.

Sauf disposition légale contraire, la responsabilité d'AÉROPORTS DE PARIS ne saurait être engagée du fait d'une faute d'un Partenaire.

En conséquence, l'Abonné renonce expressément à tout recours contre AÉROPORTS DE PARIS et ses assureurs et s'engage à les garantir de tout recours formé à leur encontre pour des faits inhérents à l'utilisation par l'Abonné du service Parking Pro.

Article 8 – Sanction

En cas de non-respect des présentes conditions par l'Abonné ou l'Utilisateur du badge, ainsi qu'en cas de comportement inapproprié (agression verbale ou physique, dégradation de biens...), Aéroports de Paris pourra procéder à la désactivation du badge de l'Abonné, sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de cessation d'activité ou de radiation de la société, Aéroports de Paris pourra procéder à la désactivation du badge de l'Abonné, sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de stationnement supérieur à 3 heures au sein d'un Parking Pro destiné aux véhicules légers et motos, Aéroports de Paris se réserve le droit de suspendre, pour une durée de 1 mois, le badge concerné par ce dépassement, avec effet immédiat.

L'enregistrement de 3 stationnements d'une durée supérieure à 3 heures au sein d'un ParkingPro destiné aux véhicules légers et motos au cours d'une période de 12 mois glissants entrainera, pour une durée d'un an, une suspension du badge concerné par ces dépassements.

Aéroports de Paris ne donnera suite à aucune demande de remboursement d'un badge soumis à une suspension temporaire, ni de la formule associée à ce dernier.

Article 9 – Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée par voie mail à :

Pour les clients des départements 78,91 et 94 : parkingproorly@adp.fr

Pour les autres départements : parkingpro@adp.fr

Toute demande afférente à un Parc de Stationnement sera directement transmise au gestionnaire du Parc de Stationnement concerné.

Annexes

véhicules légers		forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
prix d'achat en € TTC		60 €	150 €	300 €	900 €	290 €
nombre d'unités créditées		15	50	150	600	NA
prix de l'unité en € TTC		4 €	3 €	2 €	1,50 €	NA
	unités décomptées	forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
moins de 10 min	0	offert	offert	offert	offert	inclus
de 10 à 40 min	1	4 €	3 €	2 €	1,5 €	inclus
de 40 à 60 min	2	8 €	6 €	4 €	3 €	inclus
au-delà d'1h	8	32 €	24 €	16 €	12 €	16 €
au-delà de 2h	15	60 €	45 €	30 €	22,50 €	30 €
au-delà de 3h	Suspension du badge pendant 1 mois (*)					

motos		forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
prix d'achat en € TTC		30 €	75 €	150 €	450 €	150 €
nombre d'unités créditées		15	50	150	600	NA
prix de l'unité en € TTC		2 €	1,50 €	1 €	0,75 €	NA
	unités décomptées	forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
moins de 10 min	0	offert	offert	offert	offert	inclus
de 10 à 40 min	1	2 €	1,50 €	1 €	0,75 €	inclus
de 40 à 60 min	2	4 €	3 €	2 €	1,50 €	inclus
au-delà d'1h	8	16 €	12 €	8 €	6 €	8 €
au-delà de 2h	15	30 €	22,50 €	15 €	11,25 €	15 €
au-delà de 3h	Suspension du badge pendant 1 mois (*)					

⇒ Taux de TVA applicable 20%

Véhicule hors gabarit	forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
prix d'achat en euros TTC	226 €	502 €	1 054 €	3 010 €	1 003 €
nombre d'unités créditées	15	50	150	600	NA

Durée de stationnement	unités décomptées	forfait découverte	forfait avantage	forfait affaire	forfait privilège	Abonnement annuel
moins de 15 min	0	offert	offert	offert	offert	inclus
entre 15 et 60 min	1	15 €	10 €	7 €	5 €	inclus
entre 1h et 1h40	2	30 €	20 €	14 €	10 €	inclus
entre 1h40 et 2h20	3	45 €	30 €	21 €	15 €	inclus
entre 2h20 et 3h	4	60 €	40 €	28 €	20 €	inclus
entre 3h et 24h	5	75 €	50 €	35 €	25 €	inclus
de 24h à 3 jours, par tranche de 24h	5	+75€	+50€	+35€	+25€	inclus
de 3 jours à 7 jours	20	301 €	201 €	141 €	100 €	141 €
au-delà de 7 jours, par tranche de 24h	5	+75€	+50€	+35€	+25€	+35€

⇒ Taux de TVA applicable 20%